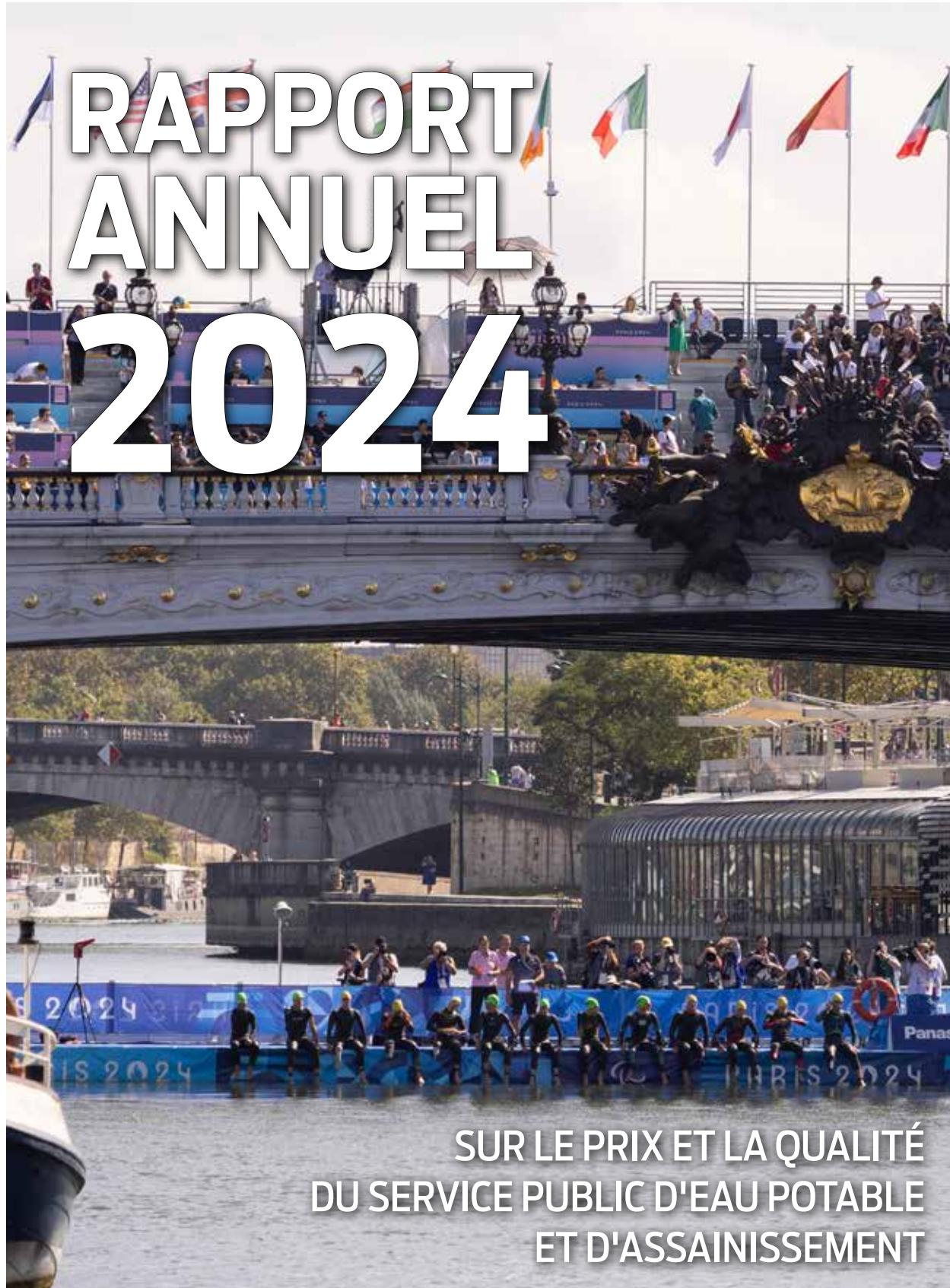
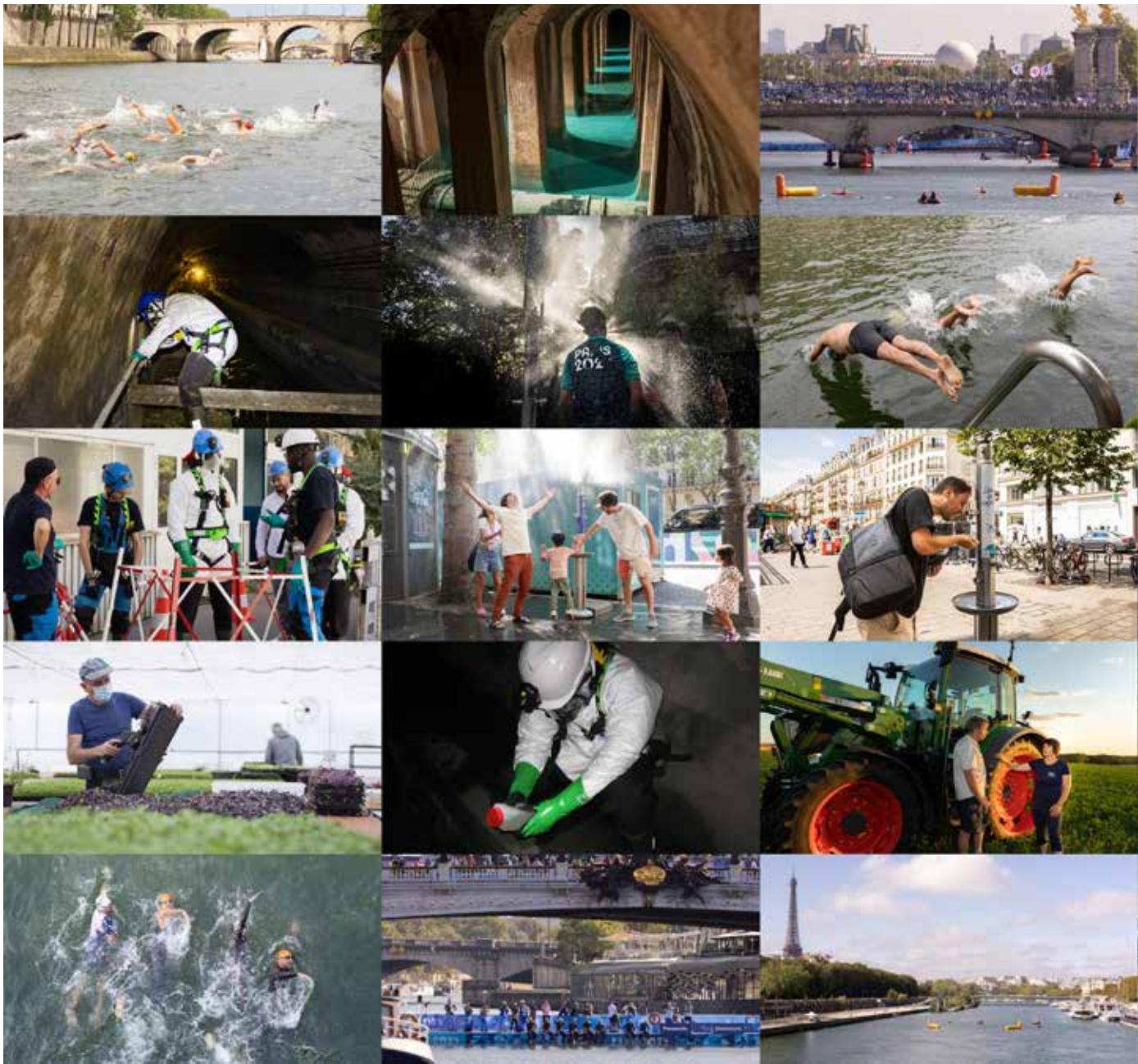




RAPPORT ANNUEL **2024**



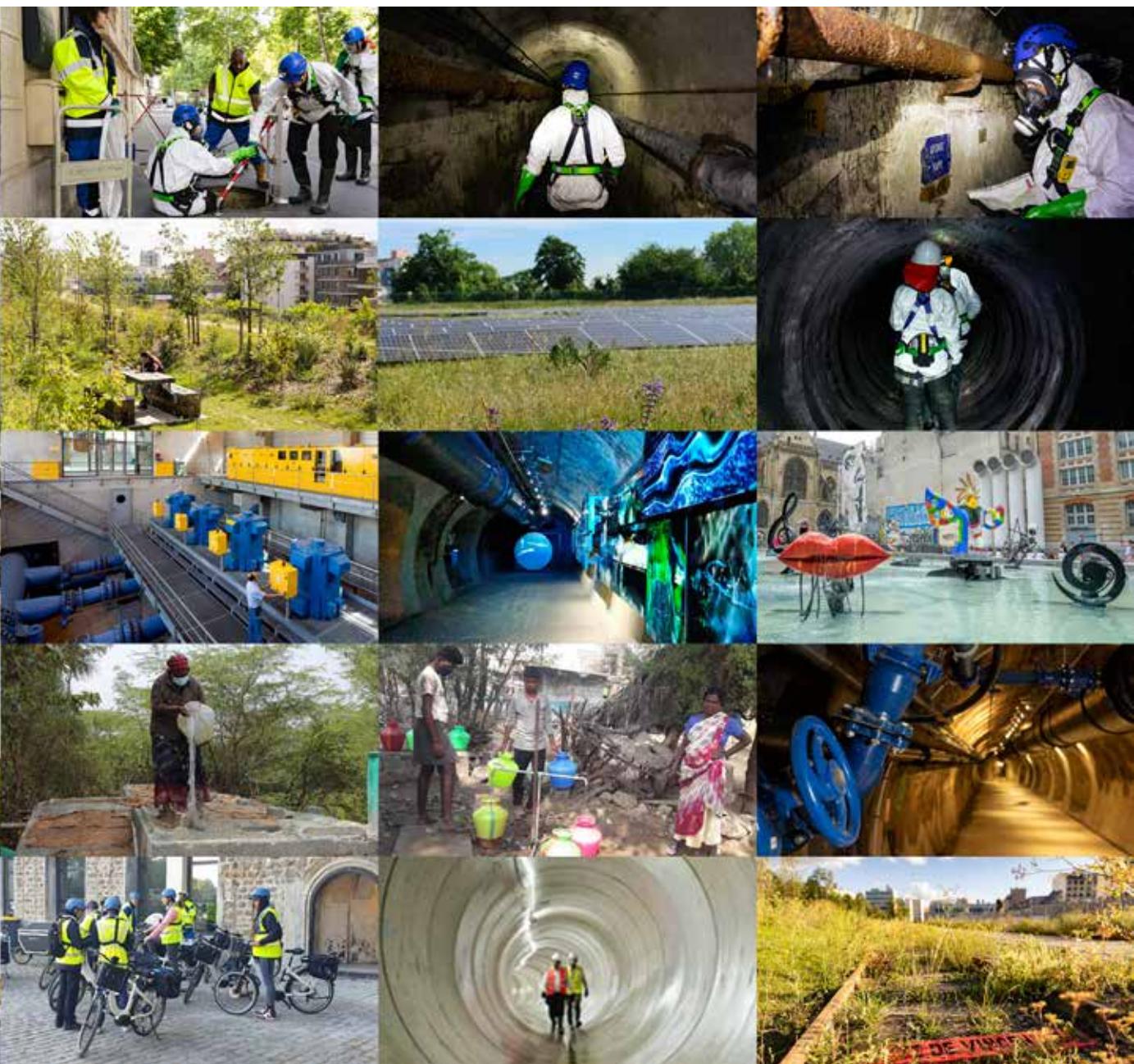
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT



Ce rapport est établi pour l'exercice 2024, en application des articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Il inclut les caractéristiques techniques, indicateurs de performance et détails prévus aux annexes V et VI du code général des collectivités territoriales.

La publication de ces données normalisées vise à permettre des comparaisons entre collectivités. Ces données seront par ailleurs accessibles sur le site de l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement à l'adresse suivante : www.services.eaufrance.fr



© Max Cyrille & Loïc Journet (DPE)/ Eau de Paris/Ville de Paris - Guillaume Konrad, Henri Garat, Joséphine Brueder, Sophie Robichon, Guillaume Bontemps, Olivier Placet, Emilie Chaix, Marc Verhille, Hélène Cardi, Chantal Sanier, Anne Thomas, Alexandre Paufert, François Grunberg, Axelle de Russ, Alexis Paoli, Eric Garault/SEFI/World Triathlon.



SOMMAIRE





page 6

DONNÉES ESSENTIELLES EAU ET ASSAINISSEMENT

page 6

L'eau potable les chiffres clés 2024

page 8

L'assainissement des eaux usées les chiffres clés 2024

page 10

Le fonctionnement des services publics de l'eau et de l'assainissement à Paris

page 15

Le prix des services de l'eau et de l'assainissement

page 17

APPROVISIONNER LA CAPITALE EN EAU POTABLE

page 17

L'eau en toute confiance

page 29

Eau et énergie

page 30

Des actions inscrites dans les territoires pour une protection durable de la ressource en eau

page 33

Un service toujours plus performant

page 34

COLLECTER LES EAUX USÉES ET PLUVIALES, VALORISER LES OUVRAGES ET LES EFFLUENTS, DIVERSIFIER LES USAGES DU RÉSEAU*

page 35

Un patrimoine entretenu et modernisé

page 38

La dynamique des études du STEA

page 40

Un impératif : la protection du milieu naturel

page 48

Une gestion plus écologique des eaux pluviales, le plan « ParisPluie »

page 52

ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

page 57

2024 : UNE ANNÉE OLYMPIQUE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

page 66

DONNÉES FINANCIÈRES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

page 66

Budget annexe de l'eau 2024 (Ville de Paris)

page 68

Budget d'eau de Paris 2024 (Eau potable)

page 70

Budget annexe de l'assainissement 2024 (Ville de Paris)

page 72

INDICATEURS

page 76

GLOSSAIRE ET SIGLES

* voir définition dans le glossaire et sigles.

DONNÉES ESSENTIELLES

EAU ET ASSAINISSEMENT

2 113 705¹ habitants desservis ; 3 millions d'usagers quotidiens en incluant les acteurs économiques, sans compter les touristes.

4,3075 € TTC par m³ au 1^{er} janvier 2025 (prix de l'eau potable, en prenant la référence nationale de consommation d'un ménage (120 m³ par an) équipé d'un compteur de 15 mm).

L'EAU POTABLE* LES CHIFFRES CLÉS 2024

174

Millions de m³ d'eau potable produits en 2024, 175 millions de m³ en 2023

GRÂCE À :

102

Points de captage d'eau souterraine, dans les régions de Sens, Provins, Fontainebleau, et à l'ouest, près de Dreux

5

Usines de traitement des eaux souterraines situées à Longueville (77), Sorques (77), Porte d'Arcueil (94), Saint-Cloud (92) et L'Haÿ-les-Roses (94)

2

Usines de traitement des eaux de rivière, Orly pour l'eau de la Seine, Joinville pour l'eau de la Marne

3

Aqueducs principaux, l'Avre à l'ouest, la Vanne et le Loing au sud, d'un linéaire total de 470 km

DISTRIBUÉS PAR :

2 052

Km de réseau d'eau potable (dont 1 998 Km dans Paris intra-muros, y compris les bois)

5

Réservoirs principaux, d'une capacité de stockage de 1,1 million de m³

3

Châteaux d'eau permettant d'alimenter les quartiers hauts de Paris

1

« Périphérique de l'eau », liaison entre les réservoirs de Ménilmontant et des Lilas au nord, et entre les réservoirs de Montsouris et celui de Saint-Cloud au sud

¹ Référence INSEE, population légale 2024, en vigueur le 1^{er} janvier 2025



1 094

Fontaines accessibles
sur l'espace public,
dont 17 fontaines
pétillantes.

fontaine.eaudeparis.fr

152

Millions
de m³ d'eau
consommés
autorisés*

4,3075
€/m³

Prix de l'eau à Paris
(au 1^{er} janvier 2025)

Budget 2024 :

304,2 millions d'€
en exploitation et
70,6 millions d'€
en dépenses
d'investissement

877

**Agents travaillent
pour le service*
public de l'eau**
(867 à Eau de Paris
et 10 à la Ville
de Paris)

95 155

Abonnés*

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES LES CHIFFRES CLÉS 2024

319,8

Millions de m³ collectés à Paris en 2024, incluant les eaux provenant hors de Paris, les eaux pluviales et l'eau non potable*

COLLECTE ET TRANSPORT :

2 500

Km d'égouts (ouvrages visitables*, non visitables et canalisations)

90

Collecteurs*

9

Siphons* :
6 sous la Seine,
2 sous le canal Saint-Martin,
1 sous le métro

12

Usines de pompage assurant le relèvement des eaux usées* et la protection contre les crues :
Chevaleret, Invalides, Watt, Tolbiac Masséna, Austerlitz, Chamondard, Mazas et Auteuil ou uniquement la protection contre les crues : Bruneseau, Montebello, Cité, Alma

7

Sites de stockage :
Proudhon, Blanqui, Buffon, Austerlitz, Châtillon Bas-Meudon, Renan Seine et Bugeaud

2

Émissaires* :
dont 1 en ceinture de Paris géré par le SIAAP*



Agents travaillent
au Service Technique
de l'Eau et de
l'Assainissement

Budget 2024 :



Millions d'€
en exploitation

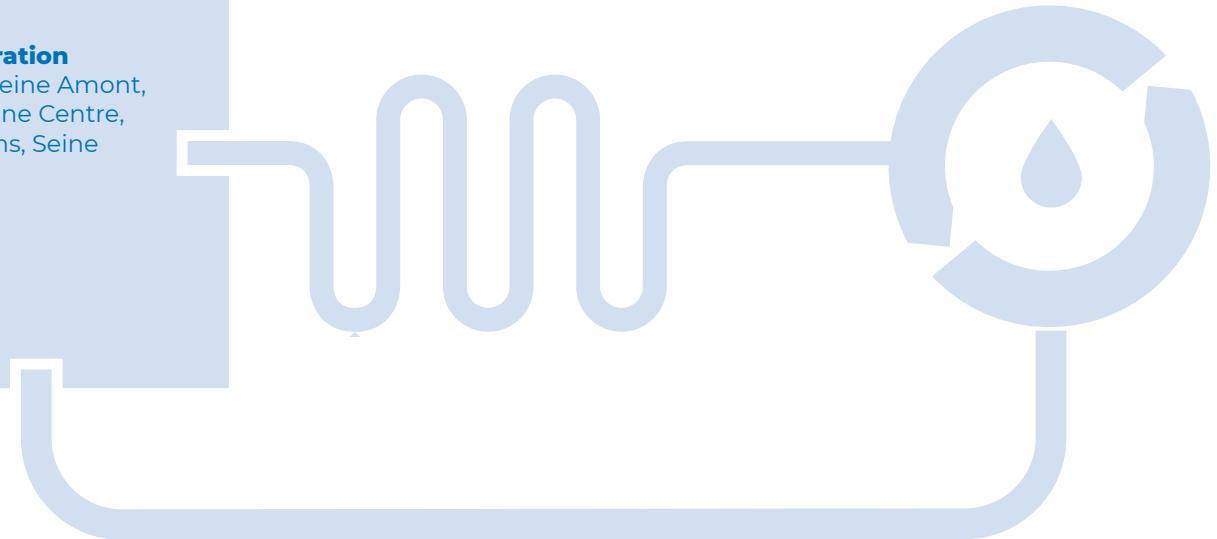


Millions d'€
en investissement

PUIS TRAITÉS DANS :

6

usines d'épuration
(Marne Aval, Seine Amont,
Seine Aval, Seine Centre,
Seine Grésillons, Seine
Morée)



LE RÉSEAU*

fait également
office de galerie
technique*
abritant entre
autres :



Km de câbles
de fibres optiques
très haut débit



km déployés en 2024,
permettant aux
Parisien-ne-s d'être
raccordé-e-s au très
haut débit.

LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT À PARIS

Différents acteurs interviennent pour délivrer un service de production et distribution d'eau potable et un service d'assainissement de grande qualité aux Parisien·ne·s:

- L'organisation du service public de l'eau et son contrôle sont du ressort de la Ville de Paris ;
- La gestion du service de l'eau potable est confiée à la **régie*** publique municipale Eau de Paris (EDP) ;
- Le service de la collecte et du transport des eaux usées à Paris est assuré en régie directe par le Service technique de l'eau et de l'assainissement de la Direction de la propreté et de l'eau ;
- La compétence épuration des eaux usées parisiennes est exercée par le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).

LA VILLE DE PARIS : AUTORITÉ ORGANISATRICE* DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La Ville de Paris est responsable de la qualité et de la performance de ces services. Elle définit la politique des eaux, qui est ensuite mise en œuvre par les **opérateurs*** publics. La Direction de la propreté et de l'eau (**DPE***) de la Ville de Paris et son Service technique de l'eau et de l'assainissement (STEA), ainsi que la Direction des finances et des achats, veillent à la mise en œuvre du service de l'eau par l'opérateur public Eau de Paris. Le STEA est par ailleurs chargé de la protection du milieu naturel et du suivi des enjeux de l'eau à l'échelle du territoire parisien et, plus largement - en concertation avec les autres collectivités et services de l'État - à l'échelle de la métropole et du bassin de la Seine.

Au 31 décembre 2024, le STEA comptait 474 agents dont 74 femmes, soit 15,6% de l'effectif. Au sein du STEA, 260 égoutiers et techniciens des services opérationnels, dont 13 femmes (13 égoutières), assurent l'exploitation du réseau souterrain des égouts parisiens.

EAU DE PARIS : RÉGIE MUNICIPALE EN CHARGE DU SERVICE DE L'EAU

Depuis le 1^{er} janvier 2010, Eau de Paris gère toutes les missions du service de l'eau à Paris : protection des captages, production, transport, distribution, surveillance de la qualité de l'eau et relation avec les usagers et les abonnés. La Ville de Paris a ainsi repris la maîtrise publique intégrale du service de l'eau afin d'en assurer une gestion rigoureuse, transparente et efficace au service des Parisiennes et Parisiens.

Eau de Paris est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) disposant de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Les statuts d'Eau de Paris

Le conseil d'administration d'Eau de Paris, dont la composition est inscrite dans les statuts adoptés en Conseil de Paris, compte dix-huit membres ayant voix délibérative :

- treize conseillers de Paris ;
- deux représentants du personnel ;
- deux représentants d'associations, en l'occurrence UFC Que Choisir et France Nature Environnement ;
- un membre de l'Observatoire parisien de l'eau.

Le document d'orientation stratégique

Et deux membres (personnalités qualifiées) ayant voix consultative :

- une hydrologue, spécialiste de la résilience des territoires face au risque inondation ;
- un spécialiste des questions de résilience, et d'adaptation au changement climatique.

Les effectifs

Au 31 décembre 2024, Eau de Paris comptait 867 salariés (hors contrats d'alternance et doctorants). L'activité recouvre des métiers très spécialisés, avec une forte proportion de techniciens et un encadrement intermédiaire important.

Plus d'informations relatives à Eau de Paris sont disponibles dans son rapport d'activité consultable sur www.eaudeparis.fr.

Au premier trimestre 2021, le Conseil de Paris et le Conseil d'administration d'Eau de Paris ont adopté le Document d'orientations stratégiques (DOS). Ce document de cadrage fixe les axes et objectifs prioritaires des actions d'Eau de Paris pour la période 2021-2026. Il fixe les grands enjeux auxquels la régie doit répondre et qui seront évalués par des indicateurs réglementaires, et des indicateurs correspondant aux spécificités du service public parisien de l'eau.

Il marque ainsi la volonté de poursuivre le travail engagé : maintien de la qualité de l'eau distribuée, de l'excellence industrielle, protection de la ressource, adaptation au changement climatique ou encore renforcement de la transparence et de la proximité avec les Parisiennes et Parisiens.

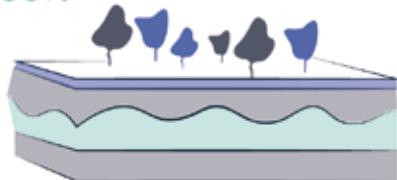


LES ACTEURS DU CYCLE DE L'EAU

NAPPES SOUTERRAINES

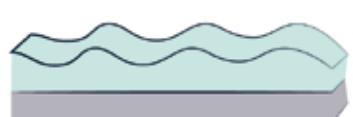
(à proximité des villes de Sens, Provins, Fontainebleau, Dreux et Verneuil-sur-Avre)

58%



SEINE ET AFLUENTS

42%



RÉSERVE D'EAU POTABLE



DISTRIBUTION
(Eau de Paris)



COLLECTE
(Ville de Paris)

ÉMISSAIRE

(ouvrage assurant le transport des effluents vers la station d'épuration)

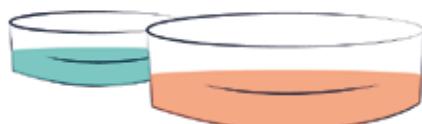


REJET DES EAUX TRAITÉES

(SIAAP)



TRANSPORT ET ÉPURATION
(SIAAP)





LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT : LE SERVICE TECHNIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (STEA) DE LA VILLE DE PARIS ET LE SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE (SIAAP) ONT DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Service technique de l'eau et l'assainissement (STEA), assure en régie directe :

- la collecte des **eaux usées*** domestiques, non domestiques et des eaux pluviales ;
- leur transport jusqu'au réseau du SIAAP ;
- les branchements des bâtiments au réseau des égouts de Paris ;
- les relations avec les usagers.

Le **SIAAP** assure le transport et l'épuration des eaux usées.

Établissement public administratif de coopération interdépartementale, il regroupe Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, ainsi que 180 communes de la grande couronne. Son réseau reçoit les eaux usées collectées sur les territoires des collectivités adhérentes. À l'échelle du territoire métropolitain, le réseau du SIAAP couvre 1 800 km² et traite chaque jour les eaux usées de près de 9 millions d'habitants, soit environ 2,5 millions de mètres cubes d'eaux usées.

Les eaux collectées à Paris sont traitées par 3 stations d'**épuration***:

Seine Centre située à Colombes (92), Seine Aval localisée à Achères (78) et Seine Grésillons à Triel-sur-Seine (78), à l'aval d'Achères.

Ces usines d'épuration doivent répondre à des normes environnementales strictes, fixées au niveau européen, afin de protéger la Seine, milieu récepteur des eaux usées traitées. Le SIAAP établit un rapport annuel sur la qualité de son service.

Plus d'informations sur : www.siaap.fr

Plusieurs autres organismes jouent un rôle essentiel de programmation, de contrôle ou en tant que financeurs.

L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS*)

L'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France a la charge du contrôle sanitaire des eaux distribuées à la population parisienne. À ce titre et en application du code de la santé publique, elle définit les programmes de **prélèvements*** et d'analyses d'eau, en expertise les résultats, inspecte les systèmes de production et de distribution et informe les usagers sur la qualité de l'eau distribuée. Cette information est fournie chaque année aux abonnés, transmise aux mairies d'arrondissement et accessible chaque mois sur le site d'Eau de Paris.

Les missions gérées par l'ARS
sont développées sur le site
www.ars.iledefrance.sante.fr

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (AESN*)

L'Agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'État à caractère administratif, sous tutelle du ministère de la Transition écologique, dont la mission est de financer les actions de protection des ressources en eau et de lutte contre les pollutions. À ce titre, l'Agence collecte des redevances payées par les usagers de l'eau afin de financer ses actions. Elle distribue des aides sous forme de subventions ou d'avances. Elle permet ainsi, à l'échelle du bassin, une mutualisation et une solidarité entre les différents usagers.

Le **comité de bassin*** est le lieu d'une concertation sur la politique de l'eau entre les usagers (représentants des agriculteurs, industriels, associations, milieux socio-professionnels et personnes qualifiées), les collectivités territoriales et l'État.

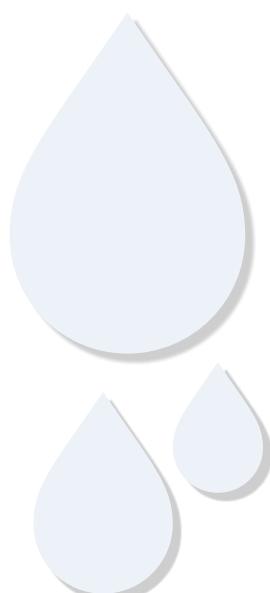
Il est l'organe délibératif de l'AESN : sur proposition du conseil d'administration, le comité de bassin a approuvé en octobre 2018 le 11^e programme d'intervention « eau et climat » 2019-2024 de l'Agence.

Les actions de l'Agence de l'eau
sont développées sur son site
www.eau-seine-normandie.fr

L'OBSERVATOIRE PARISIEN DE L'EAU (OPE)

L'Observatoire parisien de l'eau est une commission extra-municipale pouvant débattre de sujets relatifs à l'eau et à l'assainissement. Lieu d'échange et de réflexion à caractère consultatif, elle assiste l'exécutif parisien dans sa réflexion et rend des avis permettant d'éclairer l'action de l'exécutif dans ce domaine, en vue notamment de répondre aux attentes des usagers. L'observatoire est constitué d'experts représentants des usagers, des acteurs institutionnels et du monde académique. Pour en savoir plus sur son action :

www.observatoireparisiendeleau.fr



LE PRIX DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le prix des services de l'eau et de l'assainissement est composé d'une part fixe et d'une part variable.

La part variable inclut la production et la distribution d'eau, la collecte et l'épuration des eaux usées, des taxes et des redevances. Au 1^{er} janvier 2025, date de valeur réglementaire pour le présent rapport, le prix du mètre cube d'eau était de 4,0913 € TTC, hors part fixe.

	1 ^{ER} JANVIER 2024 €/M ³	1 ^{ER} JANVIER 2025 €/M ³
Distribution de l'eau		
Part « Fourniture et distribution d'eau » (EDP)	1,0884	1,1319
Part « Communale » Eau (STEA)	0,0150	0,0150
Redevance « prélèvement sur les ressources en eau » (AESN)	0,0640	0,0720
Collecte et traitement des eaux usées		
Part « Collecte » (communale STEA)	0,5090	0,5590
Part « Transport - Épuration » (SIAAP)	1,4420	1,4850
Organismes publics		
Redevances « Agence de l'Eau Seine - Normandie » ²		
« Consommation »		0,4600
« Performance réseau d'eau potable »		0,0170
« Performance système d'assainissement »		0,0267
« Lutte contre la pollution »	0,3800	
« Modernisation des réseaux de collecte »	0,1850	
Taxe « Voies navigables de France » (VNF)	0,0110	0,0160
Redevance « soutien d'étiage ³ » (EPTB)	0,0080	0,0070
Total hors TVA	3,7024	3,7896
TVA 5,5 % (service de l'eau)	0,0861	0,0946
TVA 10 % (service de l'assainissement et redevance « modernisation des réseaux) »	0,2136	0,2071
Total TTC des composantes du prix de l'eau	4,0021	4,0912

À cela s'ajoute la part fixe correspondant à l'abonnement*(prix de location et d'entretien du compteur). Elle est due par tout abonné, quelle que soit sa consommation, et diffère selon la taille du compteur : entre 25,96 € et 3452,84 € TTC pour des diamètres variant respectivement de 15 à 500 mm (individuels ou collectifs). Pour faciliter les comparaisons

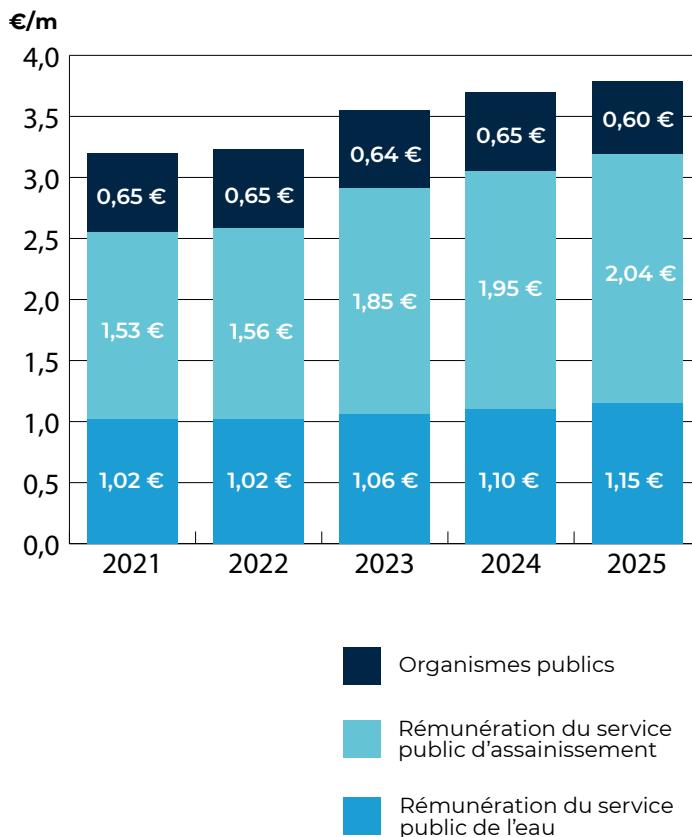
nationales, le décret du 2 mai 2007 prévoit de calculer le prix de l'eau à partir d'une consommation annuelle de référence⁴ de 120 m³ et d'une part fixe correspondant à la location d'un compteur de 15 mm. Selon ces critères, le prix de l'eau à Paris au 1^{er} janvier 2025 est de 4,3075 € TTC/m³ contre 4,2141 € TTC/m³ un an plutôt.

² Une réforme des redevances de l'Agence de l'eau est intervenue au 1^{er} janvier 2025, et instaure de nouvelles redevances en 2025, en substitution des anciennes (lutte contre les pollutions, modernisation des réseaux).

³ Intégrée dans la part « fourniture et distribution de l'eau » au 1^{er} janvier 2013, la redevance soutien d'étiage instaurée par l'EPTB Seine Grands Lacs fait l'objet d'une ligne distincte depuis le 1^{er} janvier 2013.

⁴ Cette référence INSEE, déjà ancienne (1989), est censée refléter la consommation d'un ménage moyen (2,5 personnes).

ÉVOLUTION DE LA PART VARIABLE DU PRIX DE L'EAU DEPUIS 2021 (Hors TVA et pour 1 mètre cube)



Quels sont les frais d'accès au service ?

Pour tout nouvel abonnement au service de l'eau, des frais d'ouverture sont demandés. Il s'agit :

- des frais forfaitaires d'accès au service (régis par le règlement du service public de l'eau à Paris, et dont le montant est fixé par le conseil d'administration d'Eau de Paris), qui sont au 1^{er} janvier 2025 de 24,12 € HT ;
- du coût des travaux d'installation du branchement (si nécessaires), réalisés par la personne publique aux frais de l'abonné, et qui font l'objet d'un devis.

Les frais d'accès au service de l'assainissement comprennent, outre les frais liés à l'évacuation et au traitement des eaux usées, le coût des travaux de création de la partie du **branchement particulier*** situé sous la voie publique (si nécessaires), majoré de 10 % pour frais d'élaboration du projet et de surveillance des travaux.

Redevances AESN et VNF

Une réforme des redevances des agences de l'eau est entrée en vigueur à partir de janvier 2025. Elle a pour objet d'instaurer des redevances déterminées selon les performances des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Les redevances dont le redevable direct est l'opérateur en charge du service donnent lieu chaque année à un contrôle d'équilibre entre les versements effectués par la régie auprès des organismes et les montants effectivement recouvrés auprès des abonnés du service.

Le mécanisme retenu vise à assurer une égalité entre le montant perçu par Eau de Paris en application du tarif appliqué au volume facturé et le montant effectivement appelé par l'AESN et VNF. Un calcul annuel permet d'ajuster le montant de la redevance en fonction des sommes effectivement payées par Eau de Paris à ces organismes et le montant effectivement perçu auprès des usagers, compte tenu du volume réel facturé au titre de chaque exercice. Ainsi, d'une année sur l'autre, le tarif s'ajuste pour redresser les éventuels écarts.

APPROVISIONNER LA CAPITALE EN EAU POTABLE

L'EAU EN TOUTE CONFIANCE

La consommation d'eau facturable en 2024 est en baisse de près de 2 % par rapport à la consommation constatée en 2023. Cette baisse s'inscrit dans une trajectoire de diminution de la consommation d'eau depuis plus de 30 ans, qui s'est accentuée ces dernières années (hors reprise post COVID en 2022).

L'été 2024 a été marqué par une consommation moins importante qu'escomptée lors de la période des Jeux Olympiques et Paralympiques.

D'OÙ VIENT L'EAU DE PARIS ?

Une alimentation diversifiée :

Les moyens de production et de distribution de l'eau à Paris sont hérités de la fin du XIX^e siècle, époque qui privilégiait les eaux d'origine souterraine. Pour moitié, l'alimentation de la capitale en eau potable est toujours assurée ainsi. Le recours aux eaux de surface de la Seine et de la Marne est venu compléter le système de production et de distribution pour satisfaire l'ensemble des besoins.

Les eaux souterraines sont prélevées dans 102 puits de captage, distants de 70 à 150 kilomètres de la capitale, à proximité des villes de Sens, Provins et Fontainebleau au sud-est ; et de Dreux et Verneuil-sur-Avre à l'ouest.

Elles sont acheminées par trois aqueducs principaux : l'aqueduc de l'Avre à l'ouest, et ceux de la Vanne et du Loing au sud. Elles sont traitées à la source ou à leur arrivée à Paris.

Les eaux de surface prélevées dans la Seine et la Marne sont traitées respectivement dans les usines d'Orly et de Joinville.

Les eaux sont ensuite chlorées afin de garantir leur qualité bactériologique pendant leur transport jusqu'aux réservoirs parisiens, puis jusqu'aux points de consommation.

VOLUME PRODUIT PAR ORIGINE EN 2024

TYPE DE RESSOURCE	PROVENANCE	VOLUMES (EN M ³) ⁵	VOLUMES (EN M ³)
Eaux souterraines	Aqueduc de l'Avre	23,3	100,2
	Aqueduc du Loing	34,5	
	Aqueduc de la Vanne	42,4	
Eaux de surface	Seine - Usine d'Orly	27,9	73,6
	Marne - Usine de Joinville	45,7	
TOTAL 2024			173,8

Cinq réservoirs principaux permettent de stocker l'eau avant sa distribution :

- Montsouris pour les eaux de l'aqueduc du Loing ;
- Ménilmontant et Les Lilas pour les eaux venant de l'usine de Joinville ;
- Saint-Cloud pour celles de l'aqueduc de l'Avre ;
- L'Haÿ-les-Roses pour celles de l'aqueduc de la Vanne et de l'usine d'Orly.

⁵ Mm³ : millions de m³.

LA SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT

La Ville de Paris et Eau de Paris veillent à maintenir la capacité de production en eau destinée aux Parisiennes et des Parisiens, et à prévenir toute situation qui pourrait l'affecter.

La capacité de production maximale d'Eau de Paris s'élève à un million de mètres cubes par jour :

- 400 000 m³/j d'eaux souterraines :
 - sources de la Voulzie : 50 000 m³/j ;
 - eaux prélevées dans le champ captant des Vals de Seine : 50 000 m³/j ;
 - sources des vallées du Loing et du Lunain : 50 000 m³/j ;

- sources de la vallée de la Vanne et du ru de Saint Ange : 150 000 m³/j ;
- sources et champs captants de la vallée de l'Avre et de la vallée de l'Eure : 100 000 m³/j.

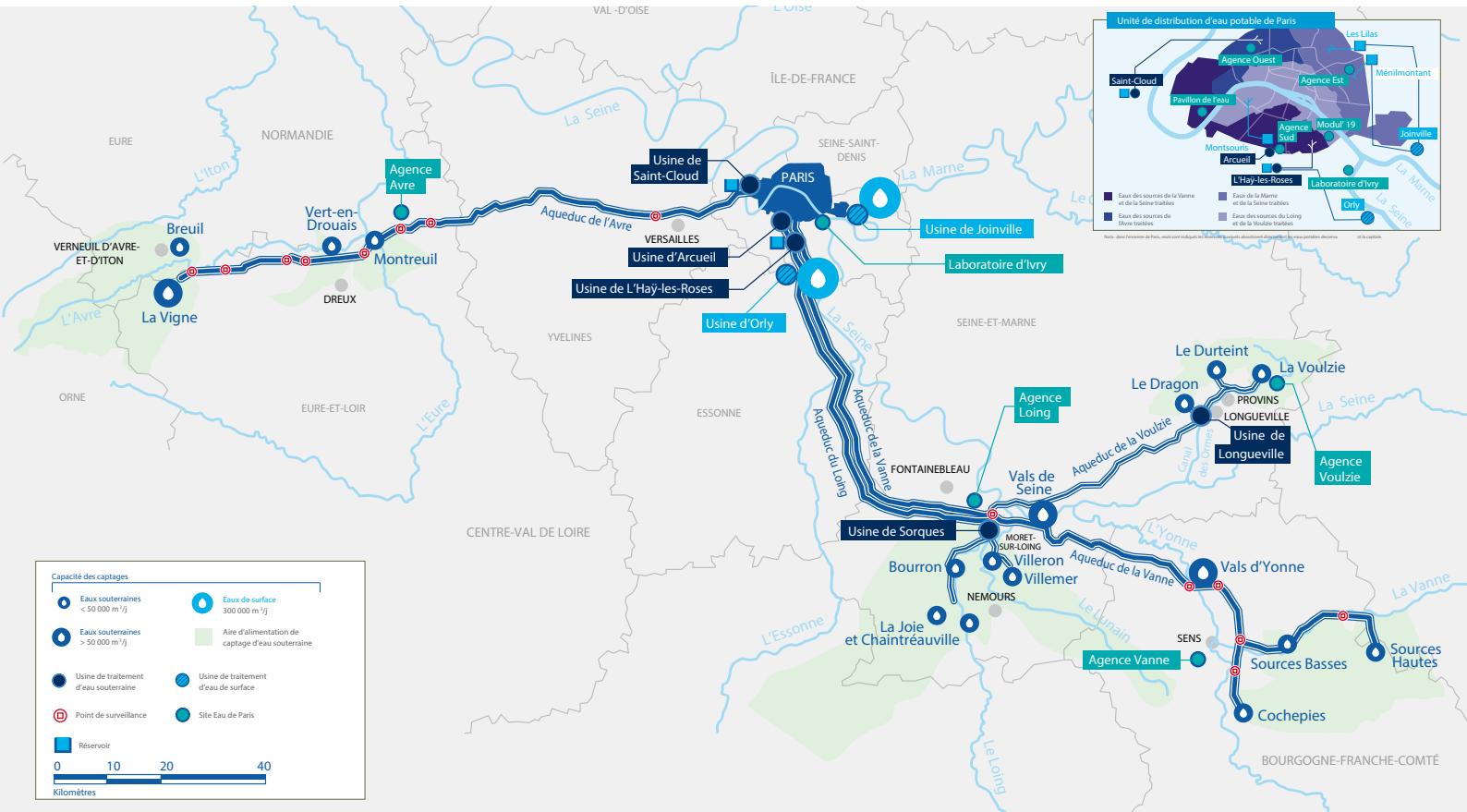
Moins vulnérables aux pollutions accidentelles et aux crues exceptionnelles que les eaux de surface, et plus propices à des actions ciblées en lien avec les agriculteurs locaux sur les questions de protection de la ressource, les eaux souterraines contribuent à la sécurité de l'alimentation de Paris.

- 600 000 m³/j d'eaux de surface, réparties pour moitié dans chacune des usines d'Orly et de Joinville.

ÉVOLUTION DES VOLUMES D'EAU PRODUITS, ÉCHANGÉS, UTILISÉS PAR LE SERVICE ET LIVRÉS À PARIS ENTRE 2021 ET 2024 (exprimés en milliers de m³) :

PRODUCTION PAR VECTEUR	2021		2022		2023		2024	
Avre	18 949	11,1 %	26 100	14,5 %	15 751	9,0 %	23 295	13,4 %
Loing	25 033	14,6 %	35 158	19,6 %	32 082	18,3 %	34 483	19,8 %
Marne	36 532	21,4 %	44 481	24,8 %	42 627	24,3 %	45 680	26,3 %
Seine	44 959	26,3 %	45 025	25,1 %	47 494	27,1 %	27 920	16,1 %
Vanne	45 523	26,6 %	28 876	16,1 %	37 422	21,3 %	42 410	24,4 %
VOLUME PRODUIT	170 997	100 %	179 641	100 %	175 376	100 %	173 787	100 %
Volumes importés		43		32		90		580
Volumes exportés		798		630		461		680
Volumes de services avec déversements		-2 186		-2 459		-2 420		-3 250
VOLUMES LIVRÉS À PARIS	168 055		176 583		172 585		170 437	

SCHÉMA D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE PARIS



Par ailleurs, la Ville de Paris dispose de réserves :

- La réserve d'eau brute de 300 000 m³ de l'usine d'Orly permettrait de faire face à une éventuelle pollution ponctuelle de la Seine qui interromprait les prélèvements.
- Les cinq réservoirs principaux aux portes de Paris ont une capacité totale de stockage d'1,1 million de m³.
- 6 puits dans Paris, dont les travaux du dernier se sont achevés en 2016 dans la ZAC Clichy Batignolles, permettent de prélever dans la nappe de l'Albien. Cette eau souterraine d'excellente qualité est

contenue dans des aquifères de l'ère secondaire, entre 500 et 800 mètres sous le bassin parisien. Exploitée à Paris par des forages depuis le milieu du 19^e siècle, elle alimente encore aujourd'hui trois fontaines publiques. Il s'agit d'une ressource stratégique dont la mobilisation n'est prévue qu'en cas de crise majeure pour y prélever au plus 18 000 m³ par jour, soit l'équivalent de 6,5 litres d'eau par habitant et par jour.



ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION
(totale et par origine) depuis 2017 (en milliers de m³)

RESSOURCE		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Eaux souterraines	Sources du Sud - Loing et Vanne	78 417	77 046	63 289	76 097	70 556	64 034	69 505	76 893
	Sources de l'Ouest - Avre	25 749	22 451	21 394	22 915	18 949	26 100	15 751	23 295
	Usine d'Orly	50 225	51 115	48 606	20 020	44 959	45 025	47 494	27 920
	Usine de Joinville	42 652	37 865	50 916	50 321	36 532	44 481	42 6280	45 680
Total eaux souterraines		104 166	99 497	84 683	99 012	89 506	90 135	85 257	100 188
Total eaux de surface		92 876	88 980	99 522	70 341	81 491	89 507	90 122	73 600
Production totale annuelle		197 042	188 477	184 205	169 354	170 997	179 641	175 379	173 788
Production moyenne journalière		540	516	505	463	468	488	480	475
Évolution		+ 0,80 %	- 4,35 %	- 2,26 %	- 8,31 %	+ 1,25 %	+ 4,1 %	- 1,51 %	- 1,18 %

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE*

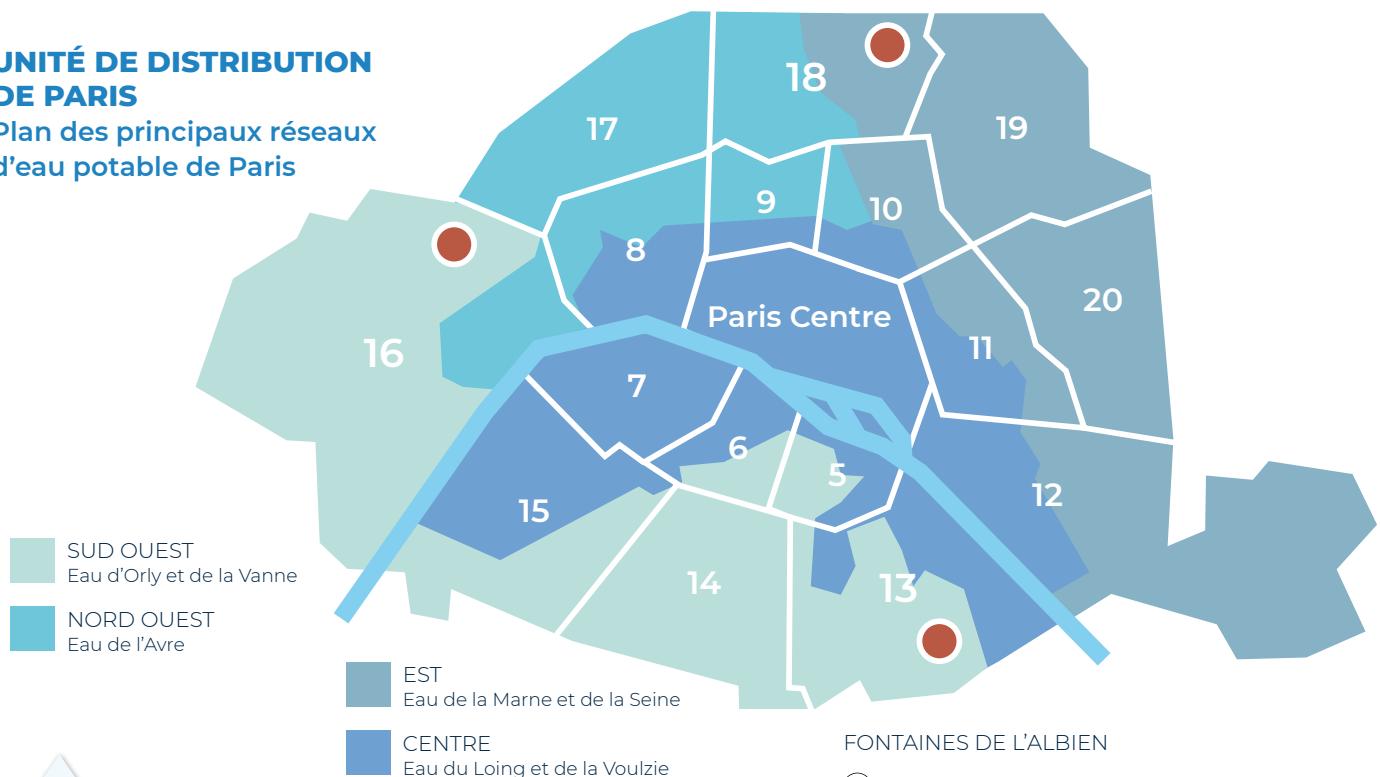
Il est constitué de 2 052 km de conduites d'eau potable dans Paris intramuros et dans les bois de Vincennes et Boulogne. Grâce à une gestion centralisée et automatisée, le centre de contrôle et de commande d'Eau de Paris organise en temps réel la production de l'eau et régule sa circulation dans le réseau de distribution, depuis les réservoirs, afin de garantir en continu une eau du robinet à la bonne pression. Pour relever l'eau vers des châteaux d'eau situés dans les points hauts de la capitale, Eau de Paris dispose de dix-huit usines de relevage.

L'Agence Régionale de Santé a défini des zones de qualité d'eau homogène appelées unités de distribution. Le réseau parisien est aujourd'hui divisé en quatre unités de distribution (UDI) :

- l'UDI Centre : eau des sources du Loing et de la Voulzie ;
- l'UDI Sud-Ouest : eau de la Seine (usine d'Orly) et des sources de la Vanne ;
- l'UDI Est : eau de la Marne (usine de Joinville) et de la Seine (usine d'Orly) ;
- l'UDI Nord-Ouest : eau des sources de l'Avre.

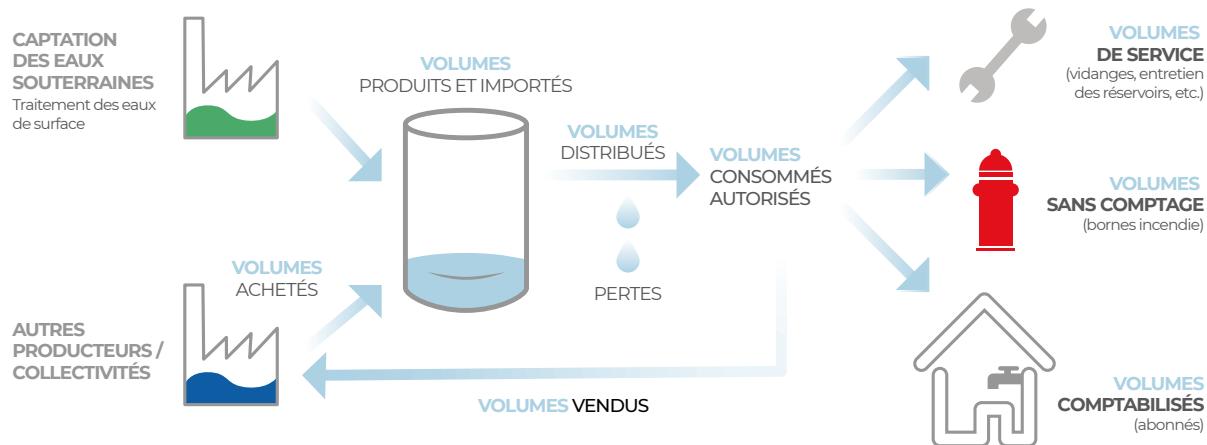
UNITÉ DE DISTRIBUTION DE PARIS

Plan des principaux réseaux d'eau potable de Paris



En cas de pollution affectant un secteur, le réseau étant totalement maillé, il est possible de maintenir une alimentation de qualité à partir d'une autre unité de distribution.

PARIS MAINTIENT UN TRÈS BON NIVEAU DE RENDEMENT D'EAU POTABLE, À 90,9 % EN 2024, STABLE PAR RAPPORT À 2023 (91 %)



Le rendement du réseau d'eau potable tel que défini réglementairement, est au-delà de 90 % depuis 2017

Le rendement équivaut au ratio entre les volumes consommés autorisés et/ou exportés et le volume d'eau qui est produit et/ou importé. Eau de Paris a défini une stratégie depuis plusieurs années pour diminuer les pertes en réseau.

Les nombreux investissements réalisés sur l'amélioration des pertes réelles ont permis de mettre en place une détection rapide permettant de réduire le temps d'écoulement des fuites. Le haut niveau de rendement provient essentiellement de la fiabilisation de la sectorisation (étanchéité des secteurs et bon fonctionnement des débitmètres) et de la mise en place de la recherche de fuites par méthode acoustique. En effet, les fuites sont détectées plus rapidement et en plus grande quantité que par des signalements lors d'interventions dans le réseau ou lors de campagnes d'inspection.

La sectorisation : Paris est actuellement découpée en 67 secteurs hétérogènes de 5 à 60 km de réseau (55 secteurs de distribution et 12 secteurs de transport). Depuis 2017, un gros travail a été fourni par les exploitants pour fiabiliser l'étanchéité des secteurs et le bon fonctionnement des débitmètres. Eau de Paris a développé son propre système informatisé (SI) pour suivre quotidiennement la sectorisation et la localisation des fuites en s'appuyant sur l'expertise des métiers : ce système traite tous les jours plus d'un million de données issues de la télémétrie des compteurs abonnés, des débitmètres de sectorisation, des capteurs de pression, des capteurs acoustiques, du SIG et du suivi d'exploitation. Il permet ainsi de suivre quotidiennement le rendement et le débit de nuit des 67 secteurs, de détecter des anomalies grâce à des algorithmes et de prioriser les interventions ; le SI offre un pilotage des performances hydrauliques en temps réel pour une gestion optimale du rendement de réseau.

	2020	2021	2022	2023	2024
Volumes produits et importés	169,4	171,0	179,6	175,4	174,4
Volumes comptabilisés*	150,8	150,7	159,4	155,8	152,4
Volumes consommés sans comptage	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Volumes de service*	1,9	2,0	2,5	2,4	3,2
Volumes consommés autorisés	154,2	155,0	163,6	159,6	158,5
Rendement du réseau	91,0 %	90,5 %	91,2 %	91,0 %	90,9 %

Depuis 2021, le déploiement et l'exploitation des capteurs acoustiques sur le réseau permettent de suivre quotidiennement l'ensemble du réseau eau potable. Les techniciens vont cibler les fuites après l'analyse des données provenant des capteurs acoustiques. Les temps de recherche de fuite ont été considérablement réduits avec la mise en place des capteurs. Également, le nombre de fuites détectées et réparées sur le réseau eau potable ont augmenté significativement. L'exploitation du réseau est assurée par 3 agences territoriales qui disposent chacune d'au minimum un technicien spécialisé dans la recherche acoustique de fuites.

Point info :
Accès aux données

Pour mémoire, la réglementation nationale exige un plan d'action et de travaux pour réduire les pertes en eau lorsque le rendement de réseau est < à 85 % (décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012).

Une responsabilité : garantir la qualité de l'eau potable

Eau de Paris est responsable de la qualité de l'eau livrée au robinet du consommateur. Elle est soumise à un double contrôle continu :

- le contrôle sanitaire, qui relève de la responsabilité de l'État ;
- l'autosurveillance mise en œuvre par Eau de Paris.

Le contrôle sanitaire assuré par l'État

Le contrôle sanitaire des eaux est régi par les dispositions des articles L.1321-5, R.1321-15 et suivants du code de la santé publique. Les modalités du contrôle sanitaire réalisé par la Délégation Territoriale de Paris de l'ARS d'Île-de-France sont définies par le préfet dans l'arrêté 2009-364-44 du 30 décembre 2009.

Les prélèvements* sont effectués :

- au niveau de la ressource, avant traitement de potabilisation ;
- au point de mise en distribution, après traitement de potabilisation (usines, réservoirs) ;
- au plus près du consommateur, dans des établissements recevant du public (écoles, crèches...) ou chez des particuliers.

Les analyses sont effectuées sur une dizaine d'échantillons* d'eau prélevés quotidiennement.

Elles sont réalisées par un laboratoire agréé. L'eau produite à Paris est d'excellente qualité comme en attestent les résultats du contrôle sanitaire exercé par l'État (voir chiffres indiqués ci-après).

Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux

Lancés depuis 2020 par la régie en application de la nouvelle directive européenne « Eau potable », les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) continuent leurs avancées.

En 2024, la démarche est déployée sur trois des cinq vecteurs d'eau de Paris (Avre, Marne et Loing) ainsi que le périmètre de la distribution. Elle montre le très bon niveau de maîtrise de la sécurité sanitaire des eaux, avec des actions complémentaires pour sécuriser davantage le système de production et de distribution de l'eau. Ce projet est à un niveau d'avancement de 80% et sera finalisé en 2026, avant les échéances réglementaires (2027/2029). L'avancement de la démarche est partagé avec l'Agence Régionale de la Santé. La démarche d'évaluation des risques permet d'identifier les risques présents à chaque étape du processus, et de définir un plan d'action lorsque le risque est insuffisamment maîtrisé. Des plans d'actions sont donc mis en œuvre notamment sur les ressources superficielles, souterraines, sur les aires d'alimentation de **captage***, en prenant en compte par exemple les risques liés aux pollutions diffuses et accidentnelles.



L'eau des fontaines publiques est également surveillée

Plus de 1 200 points d'eau potable sur les voies publiques parisiennes et dans les parcs et jardins sont raccordés au réseau de distribution*.

Trois fontaines publiques d'eau potable sont alimentées par la nappe de l'Albien, situées square Lamartine (16^e arrondissement), square de la Madone (18^e arrondissement) et place Paul Verlaine (13^e arrondissement). L'eau de l'Albien est une eau faiblement minéralisée, peu chargée en calcium, et sa consommation nécessite un traitement d'élimination du fer. Elle ne convient pas aux nourrissons, en raison de sa teneur en fluor. Les fontaines publiques sont surveillées par Eau de Paris. Les fontaines de l'Albien sont soumises à un contrôle sanitaire particulier selon les articles R.1321-2 et R.1321-3 du code de la santé publique.

Une eau potable d'excellente qualité

En 2024, une seule non-conformité a été relevée au titre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, soit un taux de conformité de :

- 100 % pour les paramètres physico-chimiques et 100 % pour les paramètres microbiologiques sur les 1352 échantillons prélevés sur l'eau distribuée ;

- 99,6 % pour les paramètres physico-chimiques et 100 % pour les paramètres microbiologiques sur les 250 échantillons prélevés au point de mise en distribution (sortie usine de production/réservoir).
- L'autosurveillance des eaux destinées à la consommation humaine a montré un taux de conformité de :
 - 100 % pour les paramètres physico-chimiques et 99,7 % pour les paramètres microbiologiques sur les 1521 échantillons prélevés sur l'eau distribuée ;
 - 99,6 % pour les paramètres physico-chimiques et 100 % pour les paramètres microbiologiques sur les 649 échantillons prélevés à la mise en distribution.



Point info :
Accès aux données

Les données mensuelles sur la qualité de l'eau distribuée à Paris sont mises à disposition du public, chaque mois, en mairie d'arrondissement et sur les sites internet :

www.eaudeparis.fr et
www.eaupotable.sante.gouv.fr

Une information annuelle est envoyée aux abonnés jointe à l'une de leurs factures.

Les résultats de ces contrôles témoignent de la très bonne qualité de l'eau distribuée.

CADRE DU CONTRÔLE		NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS 2024	CONFORMITÉ MICROBIOLOGIQUE	CONFORMITÉ PHYSICO-CHIMIQUE
Contrôle sanitaire ARS	TTP	250	100 %	99,6 %
	UDI	1352	100 %	100 %
Auto-surveillance EDP	TTP	649	100 %	99,6 %
	UDI	1521	99,7 %	100 %

UN PATRIMOINE ENTRETENU ET PRÉSERVÉ

Patrimoine industriel

Eau de Paris déploie une politique patrimoniale forte et ambitieuse qui couvre l'intégralité de ses ouvrages nécessaires à la production, au stockage et à la distribution d'eau potable que sont les aqueducs, usines, réservoirs et conduites.

Jumeau Numérique du Réseau : Eau de Paris fait ses premiers relevés 3D

Le projet Jumeau Numérique du Réseau cartographie en 3D les galeries souterraines pour optimiser leur gestion. Les premiers relevés 3D, lancés en mars 2024, couvrant 12 km dans l'Est parisien, ont été intégrés dans un outil de visite virtuelle.

Cette solution offre une navigation fluide et facilite la visite des infrastructures sans déplacement physique : il s'agit d'un progrès significatif en matière de prévention primaire des risques liés à l'intervention en galerie et égout.

Un module dédié permet de mesurer et analyser précisément les galeries, améliorant ainsi la planification des travaux.

Les objets patrimoniaux d'intérêts (joints, supportages, amarrages) seront intégrés dans la base de données d'Eau de Paris afin d'initier les fondements d'une politique patrimoniale raisonnée pour le réseau.

Montmartre élève son niveau

Après 27 mois de travaux et 5,2 M € d'investissement, Eau de Paris a achevé ses importants travaux de rénovation sur la butte Montmartre. Ils concernaient ses trois installations majeures, l'usine Christiani, l'usine Saint-Pierre et le réservoir, avec pour objectif de moderniser les infrastructures, renforcer la sécurité et favoriser une exploitation sobre et intelligente.

L'usine Saint-Pierre a ainsi été équipée d'un nouveau poste d'électrochloration, avec un système de désinfection par sel (une première chez Eau de Paris), plus respectueux de l'environnement.

De nouvelles pompes, équipées de variateurs de vitesse, ont été également été installées sur l'ensemble du réseau d'eau de la butte, permettant d'adapter au mieux les débits d'eau pompés aux besoins réels. Pour compléter les travaux, Eau de Paris a mis en place un système de supervision sur l'ensemble du système montmartrois via un réseau de fibre optique, ainsi qu'un suivi s'appuyant sur les données de consommation qui offre des capacités de production ajustées au plus près de celle-ci. En plus d'optimiser l'exploitation du site, ces travaux renforcent sa sobriété énergétique, grâce aux nouveaux modes de régulation des pompes et la baisse de la consommation électrique des ateliers de pompage.



Face aux imprévus, une conduite réactive

Pour assurer un approvisionnement en eau potable fiable et en toutes circonstances, Eau de Paris fait aussi preuve de réactivité. Le 22 février 2024, un affaissement sous le boulevard Rochechouart provoque la rupture d'une conduite d'eau potable d'un mètre de diamètre et l'effondrement partiel de la galerie qui l'abritait.

Eau de Paris est immédiatement intervenue pour isoler la zone et éviter toute coupure d'eau aux Parisiennes et Parisiens. Après des études approfondies réalisées en interne, un chantier de 4 mois et demi a permis de sécuriser les lieux, combler les vides autour de la galerie, reconstruire celle-ci et remplacer les conduites.

Ces travaux ont également inclus des injections de sol pour stabiliser la zone du sinistre. Pour finir, une réfection complète de la chaussée a été effectuée après le remblaiement du puits de service créé provisoirement pour les besoins des travaux. Une mobilisation, en coordination avec les services de la Ville compétents, qui a permis la reprise de la circulation de cet axe de circulation dès le 10 juillet 2024, avant le lancement des Jeux Olympiques et Paralympiques.



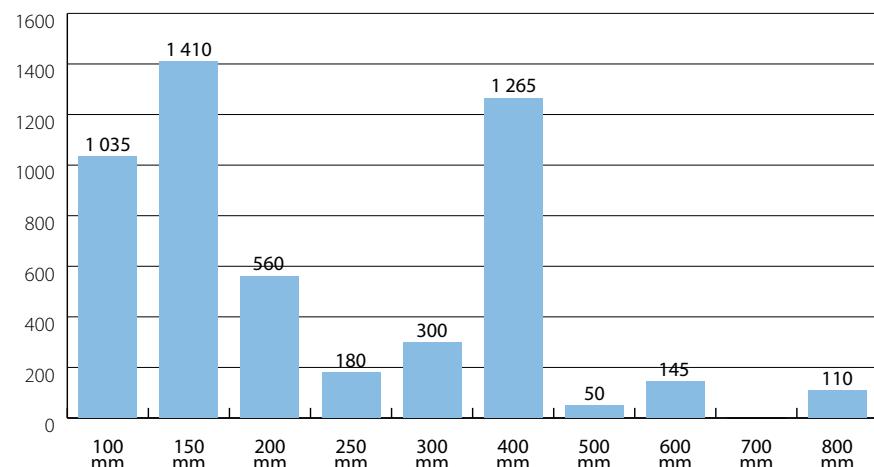
Canalisations et galeries

Eau de Paris a procédé au renouvellement de 4 825 m de réseau d'eau potable en 2024 (28 512 m en 2023). Le taux de renouvellement s'établit à 0,24 % contre 1,38 % en 2023.

Le taux moyen de renouvellement sur 5 ans s'établit donc à 0,86%. Le programme a été

concentré sur les diamètres relevant du périmètre de la distribution aux abonnés, réparti comme suit :

**LINÉAIRE
RENOUVELÉ
EN 2024 EN ML⁶
PAR DIAMÈTRE
DE CANALISATION**



Compteurs

Après un renouvellement important du parc de compteurs concentré sur les années 2019 et 2022, l'âge moyen du parc a logiquement augmenté. Il passe de 4,7 ans en 2020 à 5,0 ans en 2024, ce qui constitue un parc qui demeure très récent.

ÂGE MOYEN DU PARC DE COMPTEURS				
2020	2021	2022	2023	2024
4,7	3,4	3,5	4,1	5

⁶ ML : mètres linéaires

EAU ET ÉNERGIE

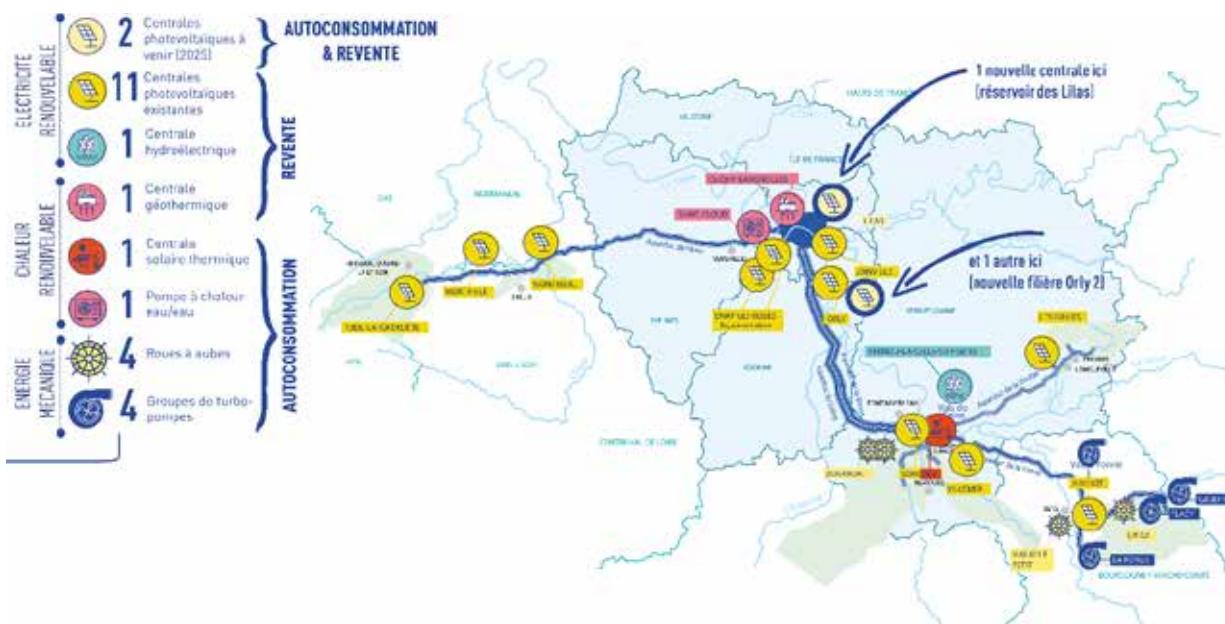
Eau de Paris inscrit ses actions dans le plan climat-air-énergie territorial de la Ville et contribue à la production locale d'énergie.

DES SITES PHOTOVOLTAÏQUES

Déjà équipée en 2024 de 23 centrales d'énergie renouvelable (ENR), le plan de déploiement 2021-2026 des ENR d'Eau de Paris prévoit la mise en production de nouvelles centrales d'électricité renouvelable (photovoltaïque et hydroélectrique), mais également de centrales de chaleur renouvelable (géothermie, pompes à chaleur et solaire thermique), tout en réduisant les consommations d'énergies fossiles d'Eau de Paris. Ce plan s'articule également avec le plan d'efficacité énergétique, qui vise à diminuer la quantité totale d'énergie consommée par Eau de Paris (électricité, gaz naturel, fioul, carburants et réseaux de chaleur et de froid) de 8 % en 2026 par rapport à 2019. Les projets réalisés en 2024 privilégient l'autoconsommation de nos installations, avec revente du surplus. Sur les toits du réservoir des Lilas et de l'usine d'Orly 2, Eau de Paris a lancé la construction de deux nouvelles centrales photovoltaïques afin d'intensifier sa production d'ENR.

Ces réalisations s'inscrivent dans la Stratégie de Transition Écologique 2021-2026 d'Eau de Paris, dont l'un des objectifs est de produire 20 % d'ENR par rapport à sa consommation énergétique finale d'ici 2026. Au total, plus de 1 200 panneaux (de puissances unitaires de 445 Wc et 450 Wc) ont été installés sur les toitures des deux sites, occupant jusqu'à 1 400 m² de surface aux Lilas. Les centrales assureront à elles deux une production annuelle estimée de 540 MWh, soit l'équivalent de la consommation énergétique d'une centaine de foyers franciliens. Principalement destinée à l'autoconsommation, l'électricité produite augmentera la résilience énergétique de l'entreprise, en limitant sa dépendance au réseau électrique national. La mise en service des deux centrales est prévue pour le deuxième trimestre 2025.

Les énergies renouvelables à Eau de Paris



DES ACTIONS INSCRITES DANS LES TERRITOIRES POUR UNE PROTECTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

Eau de Paris conçoit et met en œuvre sur le terrain des programmes de reconquête de la qualité de l'eau, en priorisant les actions selon le niveau de dégradation et les enjeux sur la ressource. Elles rejoignent la démarche portée lors du Grenelle de l'environnement, qui a pour objectif de reconquérir la qualité de l'eau et protéger durablement les captages.

Parmi les captages, 8 ensembles de sources sont classés prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement :

- à l'ouest, la source de la Vigne et les deux champs captant de Montreuil et de Vert-en-Drouais ;
- au sud et à l'est, les captages de la Voulzie dans le Provinois, au sein des sources hautes de la vallée de la Vanne ; les deux captages de Cérilly et d'Armentières-La Bouillarde ; et dans la région de Fontainebleau, les captages de La Joie et de Villemeyer.

Eau de Paris met en œuvre sa stratégie de surveillance et de protection de la ressource, réaffirmant ainsi son engagement pour le développement durable sur l'ensemble des territoires sur lesquels elle intervient. Ce plan d'action s'appuie sur l'expertise de ses équipes dans les domaines de la qualité de la ressource, de l'hydrogéologie ou encore de l'agroécologie. Il repose notamment sur un accompagnement vers des pratiques agricoles durables, grâce à un partenariat étroit avec les professionnels et les collectivités locales.

Ce plan d'action se décline en :

Cinq axes stratégiques :

- Développer les connaissances pour mieux agir demain ;
- Contribuer à une gestion économe de la ressource ;
- Agir pour la préservation de la qualité des rivières et des eaux souterraines ;
- Innover pour accompagner le changement des pratiques agricoles protégeant durablement la qualité de l'eau ;
- Favoriser la mobilisation et la coopération sur les territoires.

Trois objectifs pour 2026 :

- 13 000 hectares en culture bio ;
- 22 500 hectares engagés dans le dispositif d'aide agricole d'Eau de Paris ;
- Acquisition par Eau de Paris de 450 hectares supplémentaires.

Deux orientations sur la qualité de l'eau :

- Réduction des teneurs en nitrates ;
- Réduction des taux de pesticides détectés.



RÉGIME D'AIDES AUX AGRICULTEURS

Le régime d'aide mis en place en 2020 accompagne la transition écologique des agriculteurs situés sur les aires d'alimentation de captage d'Eau de Paris, permettant ainsi d'améliorer la qualité de l'eau. L'Agence de l'eau Seine-Normandie apporte son soutien financier à hauteur de 80% de cette aide versée à l'agriculteur.

En 2024, Eau de Paris a signé 13 contrats supplémentaires. Au total, 123 exploitations agricoles se sont engagées dans des pratiques durables et vertueuses pour la qualité de la ressource en eau. La surface engagée dans le dispositif d'aides agricoles est, au 31 décembre 2024, de 19 600 ha.

En 2024, Eau de Paris a mis en place une aide exceptionnelle sur ses aires d'alimentation de captage afin de soutenir les exploitations en agriculture biologique, particulièrement fragilisées depuis l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Les années 2023 et 2024 ont en effet été très difficiles pour la filière bio, en raison d'un contexte économique

mondial et national défavorable, menaçant la pérennité de nombreuses fermes. Or ces exploitations assurent un service environnemental majeur en contribuant à la protection de la qualité de l'eau. Constatant que la situation actuelle était beaucoup plus défavorable qu'au moment de la première notification du régime d'aide en 2020, Eau de Paris a choisi d'accompagner spécifiquement les exploitations anciennes en bio : celles qui, certifiées depuis plus de 15 ans, ne percevaient plus de subventions, et celles qui, certifiées depuis 10 à 15 ans, n'en touchaient que très peu. Ce soutien exceptionnel a pris la forme d'une aide financière ponctuelle assortie d'un diagnostic technico-économique d'appui. Il a permis aux exploitations en difficulté de résister en attendant la reprise des marchés, confortant ainsi le maintien des surfaces en agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captage gérées par Eau de Paris. Ce dispositif a été notifié à la Commission européenne.



ANIMATIONS TERRITORIALES

Missions « Agriculture et territoire »

Pour protéger et préserver les ressources en eau sur les aires d'alimentation de captages (AAC), Eau de Paris s'appuie sur des missions « Agriculture et territoire », charnières pour la mise en place d'actions efficaces, adaptées et durables sur le terrain.

Leurs missions consistent à :

- Connaître les enjeux du territoire et les communiquer aux acteurs locaux (agriculteurs, organismes techniques agricoles, acteurs économiques, syndicats d'eau) ;
- Accompagner le développement de systèmes agricoles durables qui protègent l'eau en développant des outils adaptés (conseil technique, aides financières) ;
- Catalyser une dynamique territoriale sur les aires alimentant les captages pour la reconquête de la qualité de l'eau en proposant des actions (animations, partenariats, expérimentations locales).

Séminaire sur la protection de la ressource : face à l'urgence, la réflexion et l'action

Eau de Paris, en partenariat avec Aqua Publica Europea, l'association européenne des opérateurs publics d'eau et d'assainissement, a organisé le vendredi 29 novembre à l'Académie du climat une journée d'échanges autour des enjeux cruciaux de la qualité de la ressource en eau, intitulée « Agir pour protéger la ressource : une urgence », avec la participation de spécialistes français et européens du monde de l'eau.

Ce séminaire a été l'occasion de partager les résultats de l'évaluation à mi-parcours du dispositif de paiement pour service

environnemental déployé par Eau de Paris, illustrant la réussite de ce programme en termes de contractualisation volontaire des exploitants agricoles ainsi que de résultats visibles sur la qualité de l'eau.

Budget participatif 2024

Le 18 octobre 2024, Eau de Paris lançait la deuxième édition de son budget participatif. Doté d'une enveloppe de 250 000 €, ce dispositif permet à des collectifs, associations et usagères et usagers de concrétiser leurs projets en lien avec l'eau potable à Paris. 64 projets ont été déposés, 38 soumis au vote et le nombre de votes (14 905 votes pour 7 800 votants) a été multiplié par 12 par rapport à la première édition. Consciente que l'eau est un bien commun vital, l'entreprise publique mise sur la contribution citoyenne pour instaurer une gouvernance toujours plus ouverte et partagée. 17 projets sont lauréats dont notamment des projets artistiques sur le thème de l'eau pour mettre en valeur le patrimoine d'Eau de Paris (street art, théâtre autour d'une fontaine...) ; des projets de sensibilisation (une mini-série éducative, "Rand'Eau de Paris, des balades urbaines au cœur du cycle de l'eau", "L'eau et nous, sensibilisation et écogestes"...); des projets en lien avec l'alimentation et la préservation de la ressource en eau (« Les Coudes sur la Table, fête de l'alimentation solidaire - 2000 raviolis Eau de Paris ! », « De l'Eau à la Bouche, la classe verte des professionnels de l'alimentation ! » et « Ch'eau Devant ! Manger sous 50°C en préservant la ressource de l'eau » ...) mais aussi des actions en faveur des plus défavorisés avec l'association La Mie de Pain, pour préserver leur dignité en période de canicule. L'ensemble des projets est à découvrir en détail sur le site d'Eau de Paris : 2^e budget participatif d'Eau de Paris.

UN SERVICE TOUJOURS PLUS PERFORMANT

Eau de Paris répond aux usagers...

En 2024, le Centre d'appel et traitement des demandes d'Eau de Paris a traité 30 902 demandes téléphoniques (29 011 en 2023). Le nombre de demandes écrites reçues (courriers électroniques, postaux et fax) est en augmentation à 17 590 (contre 13 419 en 2023).

... et assure le suivi des signalements et réclamations*

Le nombre de réclamations écrites, avec un taux de 2,1 pour 1 000 abonnés, demeure bas. À cela s'ajoutent les signalements liés au manque de pression (39 en 2024, contre 3 en 2023), ainsi que ceux liés à la qualité de l'eau (93 en 2024, 69 en 2023). Lorsqu'elle reçoit un signalement, Eau de Paris rappelle systématiquement l'usager et procède, le cas échéant, à des analyses pour identifier prioritairement le réseau en cause, intérieur ou public.

Une fois connus les résultats des analyses, Eau de Paris répond à l'usager et saisit l'Agence régionale de santé (ARS) si un dépassement des limites de qualité est observé. Selon les cas, l'ARS peut solliciter auprès d'Eau de Paris un diagnostic du réseau intérieur. Si un problème est détecté sur le réseau intérieur, l'ARS adresse un courrier au propriétaire des installations afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour que l'eau respecte les normes de qualité à l'intérieur des habitations.

Les signalements pour des problèmes « de corrosion » (couleur de l'eau ou présence de dépôts type « sable ») restent majoritaires (36 signalements contre 19 en 2023). Le motif organoleptique (mauvais goût, mauvaise odeur : 26 signalements contre 22 en 2023) arrive en seconde position.

49 signalements ont nécessité l'intervention des équipes de préleveurs (contre 34 en 2023) qui réalisent au minimum deux prélèvements : un premier au compteur de l'immeuble, représentatif de la qualité

de l'eau du réseau public, et un second à l'intérieur de l'immeuble, généralement chez l'usager à l'origine de l'appel (ou signalement), représentatif de l'eau du réseau privé.

LA SENSIBILISATION DES USAGERS

Eau de Paris a réussi à maintenir ses actions de sensibilisation après la fermeture du Pavillon de l'eau fin 2023 en adaptant et enrichissant son offre pédagogique. Cette dynamique s'est traduite par l'introduction d'une nouvelle animation, de trois parcours patrimoniaux pour ses opérations événementielles. L'intérêt des enseignants pour les activités proposées est manifeste, avec 401 demandes enregistrées, témoignant de la pertinence des outils et ressources développés. De plus, le renouvellement de 65 % des enseignants participants reflète une notoriété croissante et l'attractivité des programmes.

En 2023-2024, Eau de Paris s'est affirmée comme un acteur clé de l'éducation environnementale, avec l'appui de neuf nouveaux partenaires et la participation active de ses directions opérationnelles. Son action dépasse désormais le jeune public, en touchant également 1 408 adultes, notamment des enseignants, parents et partenaires. Au total, 7 608 enfants ont été sensibilisés.

Point info :
Accès aux données

Plusieurs moyens sont mis à la disposition des usagers pour joindre Eau de Paris :

Le site www.eaudeparis.fr

Le numéro unique **0974.506.507**

L'agence en ligne <https://agence.eaudeparis.fr>

L'agence clientèle : **19, rue Neuve-Tolbiac (13^e)**

COLLECTER LES EAUX USÉES ET PLUVIALES, VALORISER LES OUVRAGES ET LES EFFLUENTS, DIVERSIFIER LES USAGES DU RÉSEAU

Le réseau d'assainissement parisien est en quasi-totalité de type « unitaire*», c'est-à-dire collectant dans les mêmes ouvrages les eaux usées d'origines domestique et industrielle et les eaux pluviales.

En 2024, le débit moyen journalier d'**effluents*** unitaires (eaux usées et pluviales) transportées par le réseau d'assainissement parisien avoisine 800 000 m³/jour, dont 656 461 m³/jour d'eaux usées rejetées par les Parisiennes et Parisiens, et les services municipaux parisiens qui utilisent l'eau non potable.

UN RÉSEAU D'ÉGOUTS UNIQUE

Ce réseau assure trois fonctions essentielles :

- la collecte des eaux usées et des eaux de ruissellement de Paris intra-muros, et leur transport jusqu'aux **émissaires***, canalisations de grand diamètre assurant leur évacuation vers les ouvrages d'épuration interdépartementaux ;
- le transport d'effluents venant de départements situés en amont du réseau (Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis) vers ces mêmes émissaires ;
- celle de galerie technique grâce à son caractère visitable, en abritant des conduites d'eau potable et non potable, et dans certains ouvrages des conduites d'eau glacée pour la climatisation, des câbles très basse tension et des fibres optiques.

Il présente quelques spécificités :

- son fonctionnement est largement **gravitaire***. Cinq stations de **pompage*** relèvent toutefois en permanence les eaux des quartiers bas des 12^e et 13^e arrondissements ;

- il est presque entièrement constitué d'ouvrages visitables, d'une longueur totale de 2 500 km, dont environ 143 km d'émissaires et de grands collecteurs, et 730 km d'ouvrages annexes (branchements particuliers, **avaloirs***, branchements de regards) ;
- les dimensions des ouvrages et l'existence de 39 **déversoirs d'orages*** qui peuvent rejeter directement en Seine les eaux **excédentaires*** permettent d'éviter mises en charge et débordements du réseau lors des fortes pluies.

Un poste central de « contrôle commande » connecté aux 140 stations de gestion locale du réseau des égouts (usines, déversoirs d'orage, maillages, sites de mesures) permet de surveiller et d'agir en temps réel sur les pompes, vannes, et ainsi de gérer les flux de manière optimisée. Il fournit également les éléments nécessaires à la production, chaque mois, d'un bilan d'autosurveillance du réseau qui permet de connaître les événements (pluviométrie...) et d'apprécier le bon fonctionnement des équipements installés.



UN PATRIMOINE ENTRETIEN ET MODERNISÉ

UN RÉSEAU RÉHABILITÉ ET MODERNISÉ

La **réhabilitation*** du réseau d'assainissement de Paris fait l'objet d'un programme pluriannuel qui permet, après l'établissement d'un diagnostic et d'un projet de réhabilitation, d'intervenir sur l'ensemble du réseau dit « structurant », composé des ouvrages les plus importants en taille et en capacité hydraulique.

Ce programme de réhabilitation intègre également les **égouts élémentaires*** identifiés comme à risque ou signalés comme dégradés lors des contrôles.

En 2024, les travaux de réhabilitation ont concerné un total de 2 662 mètres linéaires (ml) correspondant à 2 470 ml de « petites lignes » et 152 ml de canalisations.

Enfin, le STEA réalise des diagnostics et réhabilite les **branchements particuliers***, qui relient les immeubles au réseau d'assainissement. Paris en compte 105 037 (contre 104 970 en 2023).

L'accès à cette partie du patrimoine est dans la majorité des cas possible uniquement en passant par le domaine privé.

Un défaut d'entretien du branchement particulier peut générer un reflux d'eaux d'égout vers le sous-sol.

Une inspection et un diagnostic sont donc réalisés à l'occasion de campagnes

systématiques, lors des visites effectuées par les égoutiers dans le cadre d'enquêtes, ou à l'occasion de grands travaux de réhabilitation. En 2024, 1 186 branchements particuliers ont été réhabilités

Le taux de renouvellement du réseau d'assainissement

Compte tenu de l'originalité du réseau parisien – majoritairement des galeries visitables construites pour l'essentiel au 19^e siècle - le STEA ne fait pas à proprement parler de renouvellement du réseau, mais plutôt une rénovation en continu.

Les galeries ne sont jamais reconstruites comme on changerait une canalisation : elles sont entretenues et rénovées, le plus souvent de l'intérieur. Cet entretien régulier permet de limiter les interventions lourdes, d'où un taux de « renouvellement » faible à Paris (0,34 % en moyenne sur les 5 dernières années, correspondant aux 29,65 km de réhabilitation du réseau entre 2020 et 2024 (collecteurs, petites lignes et canalisations)).



UNE GALERIE TECHNIQUE VALORISÉE

Depuis leur construction, les égouts de Paris ont été utilisés comme galerie technique permettant d'héberger, sans tranchée, différents réseaux ou câbles : réseaux d'eau potable et non potable, télécommunications publiques ou privées, câbles fibres optiques, climatisation. Seules les canalisations de gaz, les canalisations électriques et les canalisations de chauffage urbain ne sont pas admises pour des raisons de sécurité. Cette fonction implique que la galerie technique soit gérée selon des règles précises d'implantation et d'identification des câbles, des procédures administratives et financières, et des règles de sécurité pour les intervenants.

Le STEA étudie, autorise et contrôle le déploiement de réseaux dans le réseau d'assainissement. Il calcule également la redevance due pour l'occupation du domaine public et encaissée par le budget général de la Ville, dont une partie est reversée au budget annexe de l'assainissement.

La recette pour le budget annexe de l'assainissement a atteint 2 708 921 € en 2024, contre 1 800 892,25 € en 2023, marquant ainsi une augmentation particulièrement significative.

Enfin, les raccordements des entreprises par les opérateurs de télécommunications ont continué à se déployer et représentent 221 km de câbles posés en 2024.

LE SERVICE RENDU AUX USAGERS

Le Pôle Usager du STEA est la porte d'entrée pour toutes les demandes relatives à l'assainissement et à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

En 2024 :

- 922 permis de construire (PC) ont été reçus et instruits pour la partie assainissement et zonage pluvial.
- 523 demandes d'autorisation de rejet des Eaux Pluviales ont été instruites.
- 135 nouvelles demandes de **raccordements*** au réseau d'assainissement ont été enregistrées pour la mise en conformité ou la création d'un ou plusieurs branchements particuliers, dont 96 dossiers complets, transmis aux circonscriptions territoriales.
- 206 sollicitations ont été reçues concernant la DECI : demandes d'information, création, déplacement, suppressions relatives à des points d'eau d'incendie (PEI) indisponibles, étude DECI pour des ZAC... Les réponses à ces sollicitations font souvent l'objet d'échanges presque quotidiens avec la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris et les trois agences d'Eau de Paris, ou d'autres interlocuteurs comme les services de la Ville de Paris (direction de la voirie et des déplacements, direction de l'urbanisme) ou les aménageurs.

Attestations de vente

Les notaires doivent envoyer à l'autorité compétente en matière d'assainissement (le service technique de l'eau et de l'assainissement) l'attestation de vente immobilière dans le mois qui suit la signature de la vente.

En 2024, 534 attestations ont été reçues.

Certificats d'assainissement

Depuis le 1^{er} juillet 2022, il existe une obligation de contrôle de conformité des branchements (loi Climat et Résilience et loi JOP 2024).

Un service numérique aux usagers a donc été créé sur le site Paris.fr selon la nature de raccordement de l'immeuble à céder, générant un certificat d'assainissement précisant la localisation du bien.

Deux typologies de situation ont été identifiées avec, pour chacune, le certificat d'assainissement correspondant :

- immeuble raccordé au réseau unitaire : l'usager télécharge son attestation sur paris.fr ;
- immeuble raccordé au réseau séparatif* : l'usager doit prendre l'attache du STEA pour organiser un diagnostic sur site. Les adresses concernées sont dans la ZAC Paris Rive Gauche.

Contentieux amiabiles et judiciaires

Le Pôle Usager reçoit et instruit les demandes d'indemnisation des usagers relatives à des sinistres possiblement liés au réseau d'assainissement.

En 2024, 2 504 demandes (signalements, demandes d'informations et dossiers juridiques) ont été enregistrées.

31 dossiers ont été ouverts suite à un sinistre (infiltrations, inondation, voire affaissement) résultant ou supposant résulter de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du réseau d'assainissement.

Le STEA reçoit également de nombreuses demandes de renseignements et déclarations d'intention de commencement de travaux, notamment ceux réalisés sur la voie publique et qui ne doivent pas endommager le réseau. Au total, le nombre de réponses faites par le service dans le cadre des demandes de projet de travaux (DT) et des déclarations d'intention de commencement des travaux (DICT) s'est élevé à 33 906 en 2024 (contre 26 859 en 2023).

Enfin, le STEA dispose d'une équipe d'intervention d'urgence, dite de la « Permanence », disponible 365 jours par an, 24h sur 24.

LA DYNAMIQUE DES ÉTUDES DU STEA

Le STEA maintient sa dynamique d'études afin de fournir des outils et méthodes toujours plus performants, au service de ses obligations réglementaires comme en réponse aux grands enjeux de la Ville, comme l'adaptation au changement climatique ou la baignade en Seine.

En 2024, les études ont porté sur 6 sujets :

La qualité écologique et chimique de la Seine

Selon les critères de la Directive Cadre européenne sur l'Eau de 2020 (DCE), la Ville de Paris suit la qualité écologique (la santé des écosystèmes naturels) et chimique (niveau de pollution) des eaux de la Seine à Paris. En 2024, elle a souhaité évaluer non seulement les résultats du suivi de l'année précédente, mais l'évolution de la qualité sur les dix dernières années (2014-2023).

En 2023, la Seine montrait un état écologique globalement satisfaisant, mais un état chimique encore insuffisant.

L'état écologique reste plutôt stable depuis dix ans. Certains paramètres chimiques contribuent régulièrement au déclassement. L'état chimique reste également stable en classe mauvaise.

Le suivi écologique et chimique des eaux de la Seine à Paris s'est poursuivi en 2024, et ses résultats seront analysés en 2025.

La qualité de l'eau non potable

Eau de Paris suit régulièrement la qualité de son réseau d'eau non potable (ENP*), et la Ville de Paris fait réaliser une évaluation annuelle des résultats du suivi de l'année précédente.

L'analyse des données 2024 montre, comme pour les années précédentes, une instabilité des paramètres chimiques et une amélioration de la qualité bactériologique dans le réseau. En l'absence de réglementation strictement applicable à l'ENP et aux usages qui en sont faits, les résultats du suivi ont été comparés à des référentiels qui s'en approchent.

La modélisation de la contamination et les profils de baignade en Seine

L'ouverture de la baignade en Seine a nécessité un travail préparatoire conséquent, notamment l'établissement des profils de baignade. Ce travail a permis de recueillir des informations essentielles sur la hiérarchisation des sources de pollution, ainsi que sur la modélisation des apports potentiels d'eaux usées dans la Seine selon les conditions météorologiques (temps sec ou pluie). L'ensemble des données recueillies a ensuite servi à mettre en place les mesures de gestion, utilisées au quotidien pour assurer le bon déroulement des baignades dans la Seine ouvertes à l'été 2025.

Life Absorb

Le projet Life Adsorb vise à dépolluer les eaux pluviales tombant sur le périphérique. En 2024, il est entré dans sa dernière année. Sur le terrain, une large partie de l'année a été consacrée aux campagnes d'échantillonnage visant à contrôler le bon fonctionnement du filtre planté et à évaluer la qualité. Par ailleurs, de nombreux livrables ont été rédigés afin de répondre aux exigences européennes, en vue de la clôture du projet prévue pour le 30 septembre 2025.

Plus d'information :
<https://life-adsorb.eu/fr>).



La riothermie, produire du chaud et du froid

Une consultation publique pour l'évaluation de la performance des systèmes de production d'énergie par récupération de calories en égout et de géothermie a été lancée. Elle a concerné sept bâtiments municipaux sur le secteur de la Chapelle dans le 18^e arrondissement de Paris.

OBÉPINE +, en partenariat avec Eau de Paris

Eau de Paris a participé à la construction d'une plateforme nationale de recherche et développement en épidémiologie via les eaux usées. Dans le cadre du projet d'OBÉPINE+, le laboratoire Eau de Paris, en collaboration avec le STEA et ses partenaires d'Île-de-France, a pérennisé la Zone Ateliers parisienne d'observation de l'état sanitaire des populations via les eaux usées.

Cet observatoire, fonctionnel depuis le début de l'épidémie de Covid-19, a permis la mise au point de nouveaux indicateurs basés sur les eaux usées. OBEPINE+ prévoit de collecter, traiter, analyser et stocker dans une « aquabank », 7 500 échantillons des égouts parisiens et des stations de traitement des eaux usées en Île-de-France sur les 5 prochaines années. Ces données permettront une meilleure compréhension de la façon dont les agents pathogènes apparaissent puis se propagent.

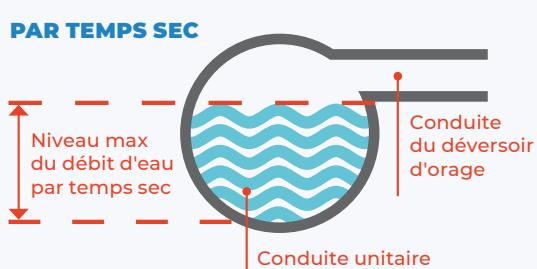
La surveillance des pathogènes émergents sera ainsi maintenue, optimisée et étendue à un plus grand nombre de micro-organismes. Cette zone atelier permet la validation de nouvelles méthodes et la collecte d'échantillons essentiels à la poursuite de nombreux projets de recherche liés à l'épidémiologie des eaux usées, au-delà du simple suivi sanitaire.

UN IMPÉRATIF : LA PROTECTION DU MILIEU NATUREL

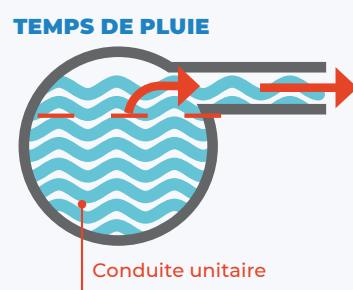
Le réseau d'assainissement parisien voit transiter, à travers les eaux qu'il collecte, des flux de pollution de plusieurs origines (eaux usées des ménages, eaux industrielles, eaux de pluie lessivant chaussées et toitures polluées...), dont les effets sont potentiellement susceptibles d'affecter tant la santé humaine que le milieu naturel. Historiquement, le réseau d'égouts de Paris, bien que constitué d'ouvrages visitables, n'a pas pu être dimensionné pour contenir les volumes d'eaux à évacuer en cas d'événements météorologiques extrêmes (orages d'été par exemple).

La Seine était donc censée servir d'**exutoire*** lorsque le réseau est saturé. Les objectifs réglementaires, la prise de conscience progressive de la nocivité de ces rejets pour le fleuve, ainsi que l'objectif de baignade en Seine à horizons 2024 et 2025, a amené à repenser la gestion du réseau d'assainissement pour préserver le milieu naturel de cette pollution. Il est donc nécessaire de limiter et de traiter les rejets d'eaux usées en Seine.

Les déversoirs d'orage



Les déversoirs d'orage sont des ouvrages de communication entre le **réseau de collecte*** et de transport des eaux usées et le milieu naturel. Ils servent d'exutoires de sécurité pour le réseau d'assainissement. Il est en effet impossible de dimensionner un réseau à même d'écouler les débits lors de forts épisodes pluvieux, notamment en raison de manque de place disponible sous les chaussées.



Lors des fortes pluies, les égouts peuvent ainsi se retrouver saturés, sous pression, tout l'espace étant occupé par les eaux usées grossies des eaux pluviales. Sans déversoir, la pression dans le réseau pourrait se traduire par des remontées d'eaux dans les habitations (caves) et dans les rues.

Les déversements d'eaux usées du réseau d'assainissement dans le milieu naturel sont réglementés : ils sont interdits en période de temps sec et doivent rester exceptionnels en temps de pluie. Les déversoirs doivent par ailleurs faire l'objet d'une surveillance par le service d'assainissement.

Les obligations dans le domaine de l'eau sont fortement encadrées par la réglementation européenne

La directive n°91/271/CEE du 21 mai 1991 (DERU) relative au traitement des eaux usées urbaines a fixé des prescriptions minimales européennes pour l'assainissement collectif des **eaux usées domestiques**⁷.

La directive cadre sur l'eau n° 2000/60/CE a notamment défini un cadre pour la protection des eaux intérieures de surface et fixé des objectifs de préservation et de restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines ; le « bon état » des différents milieux devant être atteint d'ici à 2027.

La réglementation nationale sur l'assainissement a donc été précisée et complétée pour répondre à l'évolution des enjeux sanitaires et environnementaux. L'arrêté du 21 juillet 2015 a défini les prescriptions relatives aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5*.

L'arrêté inter-préfectoral 2018/DRIEE/SPE/003 du 16 novembre 2018 décline ces prescriptions pour le réseau parisien.

Dans ce cadre, le Service technique de l'eau et de l'assainissement se soumet à une autosurveillance, destinée à apprécier l'efficacité de la collecte effectuée, qui comprend notamment un suivi des déversements effectués au milieu naturel.

⁷ Elle fait l'objet d'une révision qui a abouti le 12 décembre 2024 à la publication de la DERU 2 au Journal officiel de l'Union européenne. Ses dispositions doivent désormais être transposées dans le droit national au plus tard le 31 juillet 2027 pour être pleinement effectives

POLLUTION COLLECTÉE EN 2024

Le tableau ci-après dresse le bilan pour l'ensemble de l'année 2024 des volumes et flux de pollution collectés par le réseau.

On distingue, pour les eaux collectées à Paris, les eaux usées de celles provenant du ruissellement pluvial. Cette distinction ne peut pas être faite pour les eaux provenant des bassins versants de banlieue et transportées dans le réseau parisien. En effet, les débits sont mesurés par des stations situées aux entrées de Paris et il n'est pas possible de faire la part entre les eaux usées et les eaux pluviales.

Trois paramètres sont plus particulièrement pris en compte pour le calcul des flux polluants :

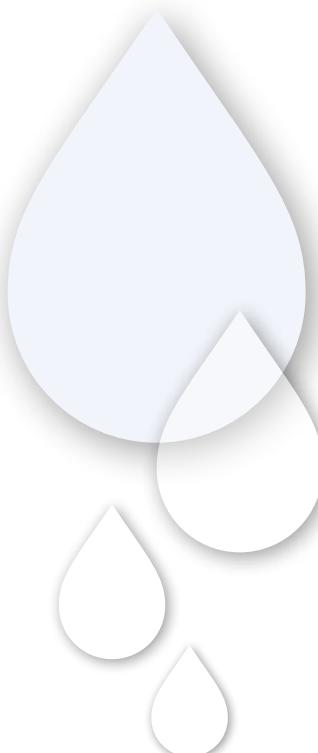
- les matières en suspension (MES) : il s'agit des particules de toutes tailles, de nature minérale ou organique, en suspension dans les effluents,
- la demande biochimique en oxygène (DBO) : c'est la quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder les matières organiques contenues dans l'eau, par l'intermédiaire des bactéries. Autrement dit, c'est la quantité d'oxygène qui sera prélevée au milieu naturel en cas de déversement. On évalue usuellement la quantité d'oxygène consommée sur 5 jours (DBO₅) ,
- la demande chimique en oxygène (DCO) : c'est la quantité d'oxygène nécessaire pour dégrader l'ensemble des matières oxydables contenues dans l'effluent, qu'elles soient biodégradables ou non.

L'évaluation des concentrations en sortie de Paris est réalisée à partir des données d'autosurveillance de l'usine de Seine Centre les jours de déversements de 2024. Les concentrations sont en baisse très importante pour tous les paramètres (-20 % pour les MES, -23 % pour la DBO et -20 % pour la DCO).

	VOLUMES (MILLIONS DE M ³)		MES (MILLIERS DE T)		DBO ₅ (MILLIERS DE T)		DCO (MILLIERS DE T)	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
1 - EAUX COLLECTÉES SUR PARIS								
Eaux de temps sec	244,4	240,2	58,4	46,8	104,5	75,0	12,4	2,1
Eaux de temps de pluie	35,6	42,8	7,1	8,2	1,1	1,2	5,3	6,2
Total 1	280,0	283,0	65,5	55,0	105,6	76,2	17,7	8,3
2 - EAUX COLLECTÉES SUR LA BANLIEUE								
Temps sec + temps de pluie	35,5	38,9	7,5	8,2	7,1	7,8	16,0	17,5
Eaux entrant dans le réseau parisien Total (1+2)	315,5	322,0	73,0	63,2	112,7	84,0	33,7	25,8
Eaux sortant du réseau parisien vers le réseau du SIAAP	313,4	319,8	73,6	56,4	112,6	83,6	33,3	24,7
Eaux déversées réseau unitaire vers le milieu naturel	2,0	2,1	0,6	0,6	0,1	0,1	0,6	0,6
Eaux pluviales rejetées	0,06	0,05	-	-	-	-	-	-
Pollution extraite du réseau ou stockée durant l'année	-	-	5,6	6,2	0,3	0,3	0,5	0,6
Eaux claires*	5,6	5,8	-	-	-	-	-	-

Le tableau met en évidence une légère augmentation (+2 %) des apports globaux dans le réseau parisien qui dépend fortement de la pluviométrie.

Par conséquent, le volume transféré vers les stations d'épuration a eu la même faible augmentation (+2 %) alors que les volumes d'eaux usées rejetés au milieu naturel sont stables (+0 % de rejets unitaires) et les volumes d'eau pluviales, faibles en valeur absolue compte tenu de la nature principalement unitaire du réseau d'assainissement parisien, ont fortement diminué (-19,1 %), malgré l'augmentation de 16 % de la pluviométrie.





REJETS UNITAIRES AU MILIEU NATUREL

Les rejets unitaires d'effluents dans la Seine lors d'événements pluvieux exceptionnels sont tolérés, sous réserve d'une obligation légale et réglementaire d'auto-surveillance à laquelle se soumet le service de l'assainissement parisien.

Le volume d'eau unitaire déversé en Seine par le réseau d'assainissement parisien, pour l'ensemble de l'année 2024, est évalué à 2,14 millions de mètres cubes.

Comme les chiffres le montrent ci-après, ce résultat marque une performance croissante dans la gestion du réseau, qui se mesure par une stabilité des déversements entre 2023 et 2024, malgré l'augmentation des apports au réseau et de la pluviométrie.

Ces déversements ont plusieurs origines :

- **Par temps de pluie principalement,** il s'agit de déversements par le biais des déversoirs d'orage afin d'éviter la surcharge du réseau et les inondations des caves et garages parisiens. L'essentiel (92,6 %) des déversements de 2024, soit 1,98 million de m³, est constitué de déversements en temps de pluie. L'année 2024 (841,5 mm) est caractérisée par une pluviométrie supérieure (+30 %) à la moyenne des 54 dernières années

(647,0 mm sur la période 1971-2024), et légèrement supérieure (+16,2 %) à la pluviométrie de 2023. C'est la deuxième année la plus pluvieuse des années 2000 après 2001 (932 mm). Excepté un mois de juin plutôt sec, la plupart des autres mois ont une pluviométrie supérieure à la moyenne. On peut remarquer également la pluviométrie quasi-exceptionnelle des mois de septembre et octobre. En comparant les années les plus pluvieuses (2001 et 2024), on constate à quel point la performance et la résilience du réseau s'est améliorée ces dernières décennies, en passant de 14,7 Mm³ déversés en 2001 à 2,17 Mm³ en 2024 pour des pluviométries exceptionnelles.

- **Par temps sec,** ce sont des rejets d'eaux usées liés à des travaux, vidanges de conduites d'eau, à la crue de la Seine ou encore des pannes ou des dysfonctionnements dans le réseau. Ils représentent 158 297 m³ en 2024 :
 - Les déversements d'eaux dus à des travaux et vidanges de conduites s'élèvent à 40 763 m³.
 - Les rejets par temps sec dus à la crue de Seine et à des pannes et dysfonctionnement s'élèvent à 117 534 m³.

LE TABLEAU CI-APRÈS FAIT APPARAÎTRE LES VOLUMES DÉVERSES ET LA PLUVIOMÉTRIE DEPUIS 2000

ANNÉE	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Pluviométrie annuelle (mm)	871	932	718	518	570	480	645	706	597	574	685	537
Volume déversé (millions de m ³)	12,6	14,7	8,2	4,6	3,2	1,8	4,0	3,9	3,6	2,2	2,9	1,9

ANNÉE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Pluviométrie annuelle (mm)	648	659	693	495	638	699	684	643	569	716	481	724	841
Volume déversé (millions de m ³)	2,1	2,3	1,5	0,9	1,6	3,4	2,6	1,7	2,1	2,3	1,9	2,07	2,14

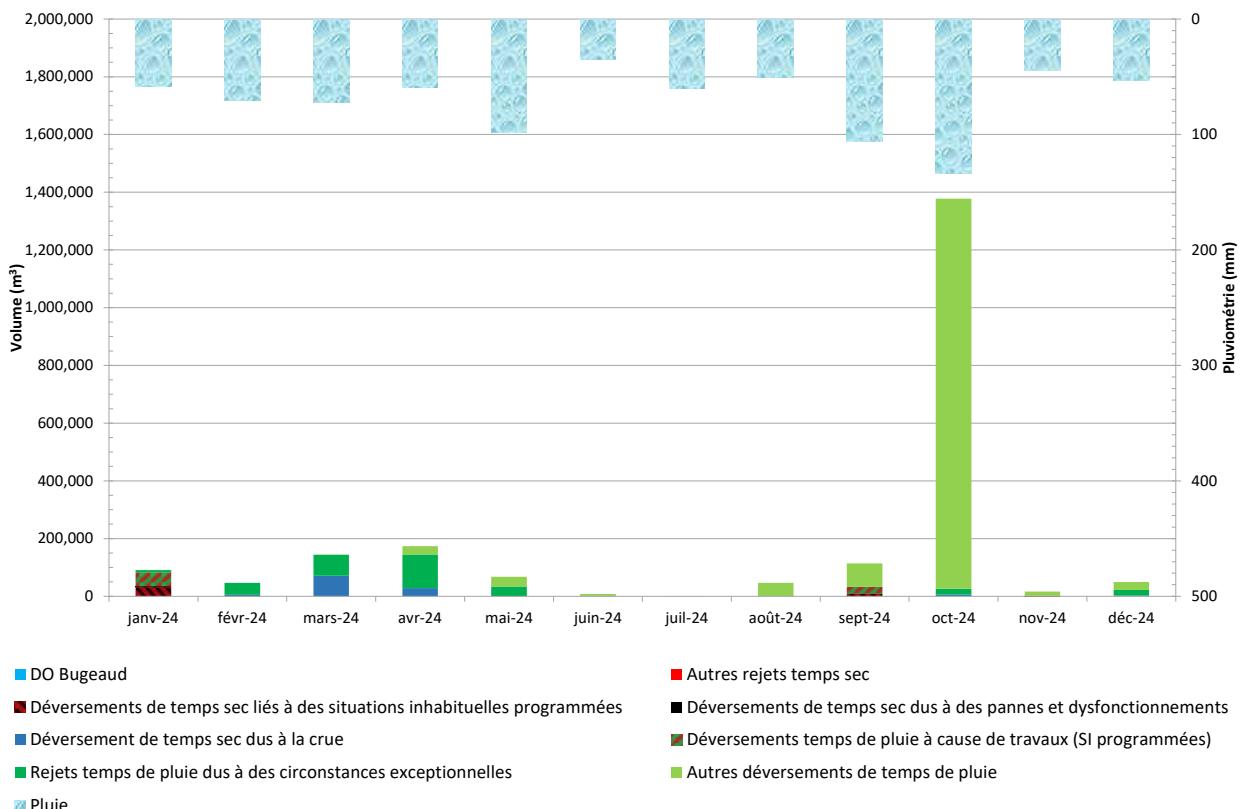
IL Y A EU QUATRE DÉVERSEMENTS IMPORTANTS EN 2024

DATES	PLUVIOMÉTRIE	PÉRIODE DE RETOUR	DÉVERSEMENTS
17 janvier	30,28	1 an	42 049 m ³
5 septembre	25,69	1 an	85 732 m ³
9 au 10 octobre	73,29	20 ans	1 124 756 m ³
17 au 18 octobre	24,39	6 mois	116 473 m ³

Ces évènements ont été à la source de 1 369 010 m³ de déversements unitaires de temps de pluie, soit 63,7 % des déversements de l'année et 69 % des déversements de temps de pluie.

En faisant le même exercice avec la pluie du 9-10 octobre (pluie de période de retour 20 ans), celle-ci est responsable de 52,4 % des déversements de l'année et 56,7 % des déversements de temps de pluie à elle seule. Il est à souligner la performance du système d'assainissement parisien qui, malgré cette pluviométrie exceptionnelle, est parvenu à maîtriser ces volumes déversés : il faut souligner que pendant la période de juillet à août, aucun déversement ne s'est produit dans Paris.

DÉVERSEMENTS DU RÉSEAU UNITAIRE ET PLUVIOMÉTRIE



POLLUTION EXTRAITE DU RÉSEAU

La pollution extraite du réseau correspond à la pollution contenue dans les sables extraits à l'occasion des opérations de curage. En effet, le fonctionnement optimal du réseau d'assainissement parisien, basé sur l'écoulement gravitaire, suppose que l'écoulement des eaux soit préservé au mieux. L'**ensablement*** est diminué par des curages périodiques.

L'état d'ensablement du réseau est réalisé à date fixe (octobre/novembre) par les agents en régie sur l'ensemble des collecteurs. On constate un volume de sables en place de 12 499 m³, en augmentation de 15 % par rapport à l'année 2023.

La masse totale des sables, des graisses (5 132 tonnes) et autres produits (refus de grille et produits divers pour 513 tonnes) extraits pendant l'année 2024 est égale à 5 645 tonnes, ce qui est en diminution de 4 % (-191 tonnes), par rapport à 2023.

ÉTAT D'ENSABLEMENT DU RÉSEAU	
Etat relevé en octobre 2022	9 675 m ³
Etat relevé en octobre 2023	10 650 m ³
Etat relevé en octobre 2024	12 499 m ³
ÉVOLUTION 2023/2024	+15 %

Contrôle des déversements d'effluents d'établissements industriels

Parmi les eaux collectées par le réseau d'assainissement parisien, les **eaux usées non domestiques***, issues de l'activité d'opérateurs économiques divers et de grands services publics (Hôpitaux de Paris, RATP...), constituent une source de pollution potentielle importante. Ces rejets peuvent aussi menacer la sécurité des personnels travaillant en égout. C'est pourquoi tout déversement d'eaux usées non domestiques dans les égouts doit être préalablement autorisé par la Ville de Paris, conformément à l'article L 1331-10 du Code de la Santé Publique.

Conformément au chapitre 4 du règlement d'assainissement de Paris, les établissements rejetant des eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques (article 15) sont soumis à déclaration, avec remise par le service d'un récépissé. Les établissements rejetant des eaux usées non domestiques (article 17) doivent recevoir une autorisation, délivrée après visite sur site et énonçant les obligations de l'établissement en termes de qualité de ses rejets et d'autosurveillance.

7 159 déclarations ou autorisations de déversement étaient en vigueur en 2024 : 6 568 déclarations et autorisations concernant les restaurants et les pressings et 589 autorisations pour les garages, établissements de soins, laboratoires, atelier, traitements de surface, imprimeries, blanchisseries, et autres activités.

Les établissements autorisés à déverser dans le réseau sont contrôlés afin de vérifier que la pollution produite est retenue et n'atteint pas le réseau d'assainissement : en 2024, sur les 1 750 courriers envoyés (et 863 relances) par la Subdivision Contrôle des Eaux du STEA, 87,4 % des établissements (hors activité restauration) ont renvoyé les documents demandés.

Les établissements autorisés ou déclarés sont contrôlés par des prélèvements effectués à partir du ou des points de rejet à l'égout de l'établissement.

Sur les 486 contrôles effectués en 2024 (représentant 310 établissements), 84 % ont été jugés non ou peu polluants, c'est-à-dire qu'un des paramètres analysés au plus est supérieur à la réglementation appliquée, mais que le dépassement est limité et n'entraîne pas de danger significatif pour le personnel, le réseau ou l'environnement. Les sites potentiellement les plus polluants sont par ailleurs systématiquement contrôlés en égout chaque année : établissements de soins (AP-HP, cliniques...), ateliers (RATP, SNCF...), ateliers de traitement de surface⁸, laboratoires d'enseignement, de recherche et d'analyses. En 2024, 325 contrôles ont été réalisés sur ces établissements, dont 83 % étaient non ou peu polluants.

82 contrôles ont été réalisés en 2024 sur les rejets de pressings utilisant du perchloroéthylène (PCE) ou des solvants de substitutions, produit dont les déversements accidentels en égout sont très polluants et constituent un risque pour la santé. Dans le cadre de l'autosurveillance, le service a demandé aux exploitants de pressings les documents attestant de l'enlèvement correct des boues, de la tenue d'un plan de gestion de solvants et de l'entretien correct des machines. Tous les établissements ont abandonné l'usage du perchloroéthylène au profit de solvants de substitution ou Aqualavage. Le taux de retour de l'autosurveillance a été de 78 % et 5 % des analyses étaient très polluantes.

Enfin, la Subdivision Contrôle des Eaux du STEA assure le suivi des entreprises possédant une station de traitement des effluents industriels afin de leur permettre d'améliorer le fonctionnement de ces systèmes de prétraitement, grâce à des visites d'aide à la gestion régulières (semestrielles ou annuelles) et à des analyses en sortie de station.

Ce service assiste et conseille 25 établissements, dont 13 ateliers de traitement de surface, 7 centrales à béton, 4 ports de transit et 1 fonderie.

L'épandage*

des matières de curage issues des réseaux d'assainissement est interdit par la réglementation. La destination et l'élimination dans des conditions satisfaisantes pour l'environnement de ces produits font l'objet d'un contrôle rigoureux du service. Pour chaque volume extrait, des bordereaux de suivi établis par l'entreprise chargée du curage précisent l'origine, la nature, la quantité estimée et la destination du produit, ainsi que ses conditions de transport et d'élimination. Les centres de traitement font l'objet de visites du service autant que de besoin.

La qualité des sables extraits des bassins de dessablement* fait par ailleurs l'objet d'analyses pour une meilleure identification des sources de pollution et une meilleure information du prestataire chargé de l'élimination. Après les matières organiques, les graisses représentent en masse une part importante de la pollution extraite du réseau d'assainissement. Le fer et l'aluminium sont quantitativement les métaux les plus représentés dans les boues de curage. On note également la présence d'hydrocarbures, de plomb, de zinc, de mercure et de cadmium.

* Les traitements de surface sont destinés à conférer un aspect et des caractéristiques particulières aux pièces métalliques. Leurs utilisations sont les suivantes : anticorrosion, anti-usure, aspect, conductibilité... Les traitements de surfaces interviennent surtout dans le secteur de l'automobile, des télécommunications, de l'électronique, de l'aérospatial, de la bijouterie et de la quincaillerie

UNE GESTION PLUS ÉCOLOGIQUE DES EAUX PLUVIALES, LE PLAN « PARISPLUIE »

Paris a pour objectif de devenir une capitale durable résiliente face aux contraintes du changement climatique. Pour ce faire, des stratégies et plans d'action se construisent notamment autour d'une ressource fragile et précieuse : l'eau.

Afin de préserver cette ressource et d'améliorer la gestion des eaux pluviales, le plan ParisPluie a été mis en place en 2018 avec son règlement de zonage d'assainissement et d'eaux pluviales.

Ses objectifs sont de diminuer les rejets d'eaux usées en Seine, réduire les inondations par débordement des égouts et limiter les **îlots de chaleur*** urbains. Pour cela, le plan ParisPluie impose, dans le cadre des projets d'aménagement, de déconnecter les « pluies courantes » : on parle de gestion à la source. Les « pluies courantes » représentent en moyenne une lame d'eau de 8mm à 10mm par jour et génèrent 80 % à 90 % du volume de pluie annuel.

Ainsi, la déconnexion de ces eaux de pluie permet de supprimer plus de 80 % du volume d'eau pluviale envoyé au réseau d'assainissement, tout en les valorisant.

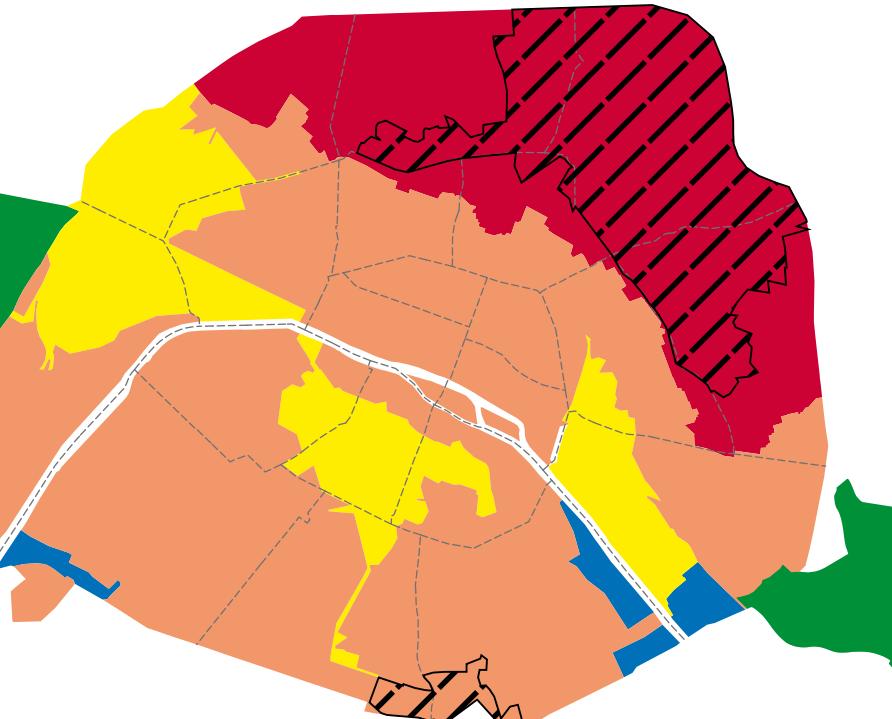
L'eau de pluie est transformée en ressource, ce qui permet d'économiser l'eau et contribue à inscrire la Ville de Paris dans une démarche plus respectueuse de l'environnement et de ses milieux naturels.

L'objectif du plan ParisPluie est de porter des projets de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert, gravitaires et intégrés à l'architecture et au paysage : les espaces dédiés à l'eau sont aussi supports d'usages urbains

(jardins de pluie, toitures végétalisées, noues végétalisées, zones végétalisées inondables, etc.).

L'eau pluviale, déconnectée du réseau d'assainissement, retrouve alors son cycle naturel : on passe de « l'eau déchet » à « l'eau ressource » : la pluie devient un levier pour l'aménagement et un support du projet paysager.





Zone d'abattement : voir article 6 du règlement	
Total	Lame d'eau : pas de raccordement au réseau (bois parisiens) Fraction minimale : abattement de 100% de la pluie de 16 mm
Renforcé	Lame d'eau : 12 mm Fraction minimale : abattement de 80% de la pluie de 16 mm
Normal	Lame d'eau : 8 mm Fraction minimale : abattement de 55% de la pluie de 16 mm
Réduit	Lame d'eau : 4 mm Fraction minimale : abattement de 30% de la pluie de 16 mm
Zone de rejet vers le milieu naturel	
Les prescriptions sont spécifiques à chaque zone équipée ou non d'un réseau séparatif avec rejet en milieu naturel.	
Zone complémentaire de stockage restitution des eaux pluviales	
Stockage des eaux avec restitution à 10 l/s/ha jusqu'à la pluie décennale. En dehors de cette zone, le stockage restitution est interdit.	

Cet objectif a été déterminé en cohérence avec trois autres Plans de la Ville organisant notre gestion durable de l'eau :

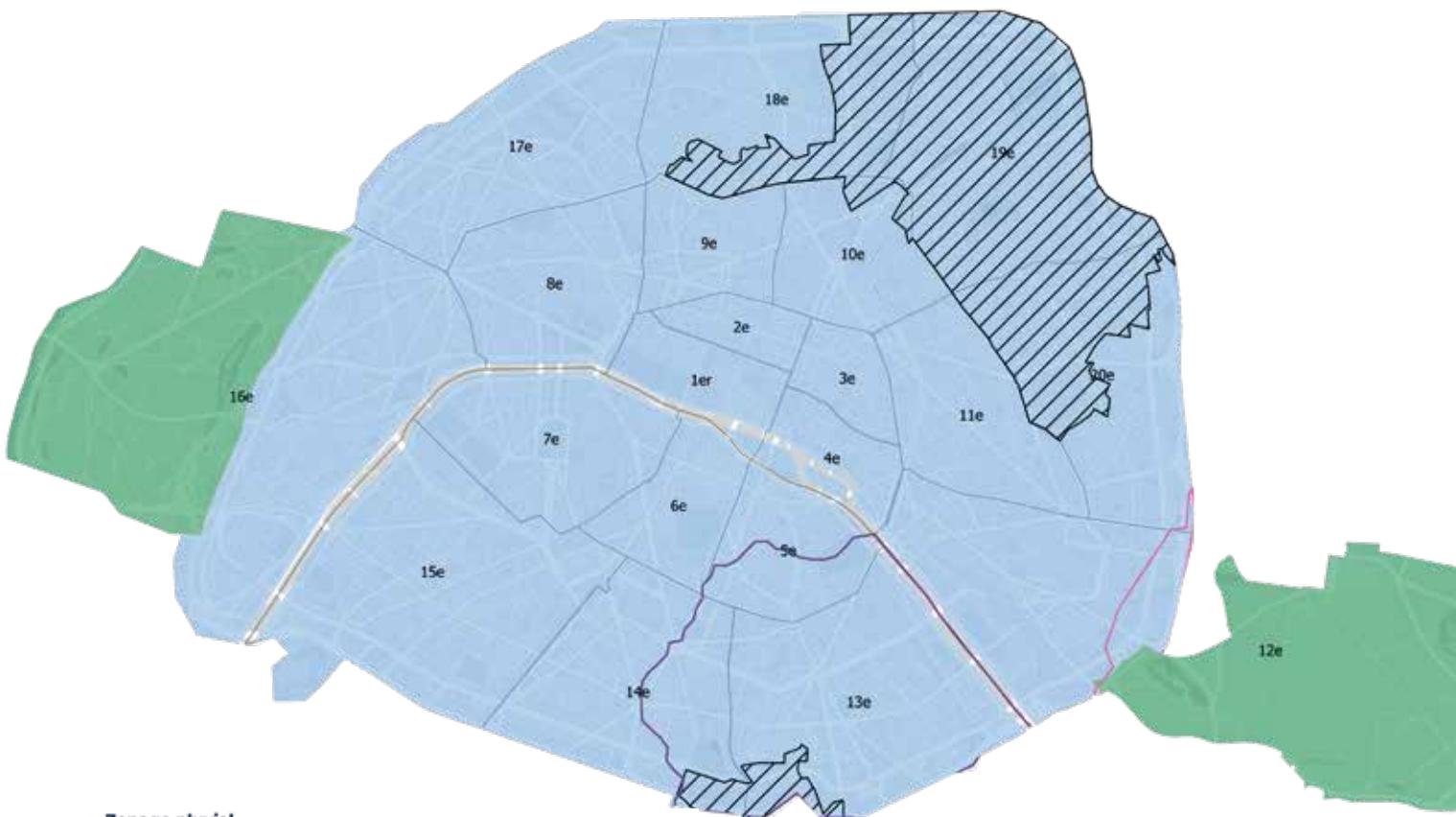
- le Plan Climat, qui a pour objectif d'atteindre 40 % du territoire non imperméabilisé d'ici 2050 ;
- le Plan de Sobriété en Eau, qui se donne comme ambition d'économiser 10% d'eau potable et 20 % d'eau non potable à l'horizon 2030 ;
- le Plan local d'urbanisme bioclimatique (PLUb), qui comporte plusieurs mesures nouvelles et ambitieuses destinées à améliorer notre gestion des eaux pluviales, comme la définition d'un indice de végétalisation du bâti minimal à atteindre, ou la récupération-utilisation des eaux de pluie et la végétalisation du bâti définis comme critères de performance.

Révision du zonage pluvial

En novembre 2024, la Ville de Paris a adopté le 1^{er} Plan Local d'Urbanisme bioclimatique de France. Il définit les grandes orientations d'aménagement de la capitale pour les prochaines années en conciliant l'adaptation aux enjeux climatiques et l'amélioration du cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens. Elle y a annexé son zonage d'assainissement des eaux usées et son zonage pluvial.

Comme tous les PLU, le PLU bioclimatique doit être en bonne cohérence avec les autres documents réglementaires, le **SDAGE*** et les SAGE dès lors qu'ils existent. L'ambition du PLU bioclimatique et son calendrier ont donc été pour la Ville l'occasion de mettre le règlement de zonage pluvial en cohérence avec ces nouvelles prescriptions, en lien avec les objectifs de transformation écologique du territoire.

En 2024, une révision du zonage pluvial était donc en cours en vue d'une présentation en Conseil de Paris en 2025, pour une application au 1^{er} janvier 2026.



Zonage pluvial

Objectif optimal sur tout le territoire de Paris : gestion à la source d'une pluie décennale ou supérieure

- Objectif minimal de gestion à la source d'une lame d'eau de 10 mm
- Objectif minimal de gestion à la source d'une pluie décennale et interdiction de rejet direct au réseau d'assainissement public
- ☒ Surface de référence $\geq 2\,500\text{ m}^2$: obligation de stockage de la pluie décennale et débit de rejet limité à 10 L/s/ha

Zones d'application des SAGE

- SAGE Bièvre
- SAGE Marne Confluence

BILAN DES AVANCÉES SUR LE VOLET PARISPLUIE EN 2024

Depuis mars 2018, le règlement de zonage pluvial de la ville de Paris prévoit une obligation de gestion à la source d'une lame d'eau dont la hauteur dépend d'une des cinq zones géographiques définies sur le territoire parisien. Cette gestion à la source est obligatoire quelle que soit la qualité du demandeur, public ou privé, et fait l'objet d'une instruction dans le cadre des demandes de permis de construire (PC) et de permis d'aménager (PA). Le service en charge de l'instruction peut donc imposer des mesures, au titre du PLU^b modifié en 2024, afin de limiter les rejets des eaux pluviales au réseau d'assainissement, et les valoriser à l'aide de dispositifs de gestion à la source.

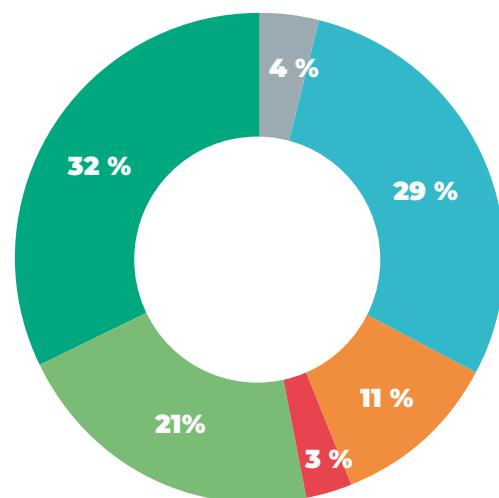
En 2024, 922 permis de construire (PC) ont été instruits.

Le bilan ci-après présente le résultat de l'instruction des 922 PC en 2024. L'instruction de ces dossiers est très souvent accompagnée de plusieurs échanges avec les pétitionnaires. Les motifs de dérogation (28 dossiers) concernent les petites surélévations, les petites superficies ou les avis des architectes des bâtiments de France. Sur les PC instruits, 29% étaient non éligibles, près de 53% étaient conformes en première instruction et seulement 3% ne l'étaient pas. Près de 11% des dossiers étaient incomplets, ce qui ne permettait pas d'instruire correctement les projets.

Les techniques les plus utilisées sont les toitures végétalisées (avec une épaisseur de substrat variable, de 10 à 20 cm pour les petits projets, et jusqu'à 50 cm pour les gros projets), la récupération des eaux pluviales pour d'autres usages (en complément de l'eau potable pour les sanitaires, l'arrosage ou encore l'entretien), la création d'espaces végétalisés étanches ou d'espaces végétalisés infiltrants, l'installation de revêtements perméables. Plusieurs de ces techniques peuvent être associées et se compléter. La création d'espaces en pleine terre est aussi privilégiée. Ces espaces végétalisés peuvent permettre de recevoir les eaux de pluies venant de surfaces imperméables pour favoriser l'infiltration naturelle de ces eaux.

INSTRUCTION PC REÇUS ET INSTRUITS EN 2024

- PC non éligible (non concerné) par ZP
- PC incomplet/non déterminé
- PC non conforme au ZIP
- PC conforme au ZP (%)
- PC conforme au ZP (seuil)
- Dérogation au ZP



Projets d'aménagement valorisant les eaux de pluie dans l'espace public :

En 2024, 144 permis d'aménager (PA) ont été reçus et instruits, dont 57 sont éligibles. Sur ces 57, 30 sont conformes au zonage pluvial et 27 ont fait l'objet de dérogations. Des projets de grande ampleur ont été instruits :

- **Projet d'aménagement de la rue de la Croix-Nivert dans le 15^e arrondissement :** mise en œuvre d'espaces végétalisés infiltrants et d'une piste cyclable en revêtement perméable.
- **Projet d'aménagement d'une forêt urbaine Place du Colonel Fabien :** le projet prévoit la désimperméabilisation de 3 736m² dont une augmentation des surfaces végétalisées de 2 335m².
- **Divers permis d'aménager** ou réaménagement de pistes cyclables, de « rues aux écoles » ont aussi été instruits en apportant une réflexion sur une gestion des eaux pluviales plus vertueuse, se traduisant concrètement et simplement par le retrait des bordures des espaces végétalisés afin de permettre l'écoulement des eaux pluviales vers ces espaces.

ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

LA VILLE DE PARIS GARANTIT UN ACCÈS À L'EAU POTABLE À TOUTES ET TOUS SUR SON TERRITOIRE

Dans le cadre de la remunicipalisation du service parisien de l'eau, des actions spécifiques ont été mises en place en direction des publics défavorisés et des personnes sans domicile fixe.

Le contexte parisien se caractérisant par des abonnements collectifs au sein des immeubles et par la quasi-absence de factures individuelles, la Ville de Paris a créé un dispositif adapté pour répondre aux

exigences sociales et rendre effectif le droit à l'eau pour tous, sans discrimination aucune. Les dépenses liées à l'eau correspondent en moyenne à 0,8 % du revenu brut d'une famille. Mais l'effort financier n'est pas le même selon le niveau de vie des ménages, et la facture d'eau peut dépasser 3 % du budget des plus démunis, seuil que l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) recommande de ne pas franchir.

La Ville de Paris a donc instauré dès 2010 une allocation préventive de solidarité pour l'eau, adossée aux aides aux logements de la collectivité parisienne. Les Parisiens et Parisiennes en bénéficient automatiquement s'ils reçoivent déjà les aides au logement de la Ville de Paris. Ainsi en 2024, 32 200 ménages ont bénéficié de cette aide, financée par le budget de la Ville de Paris.

Par ailleurs, le Fond de Solidarité pour le Logement (FSL) parisien accorde des aides destinées à faciliter le maintien des ménages les plus défavorisés dans leur logement.

Il permet notamment de régler des dettes de loyers, charges incluses, et donc des impayés d'eau. À ce titre, en 2024, ce fonds a permis d'aider 1 883 ménages. L'aide moyenne par foyer pour les dépenses d'eau a été évaluée à 209 €.

Ce sont les usagers parisiens qui prennent en charge cette solidarité, via leurs factures d'eau. Eau de Paris a contribué au FSL à hauteur de 600 000 € en 2024.

Les dettes d'eaux sont également traitées dans le cadre de ce FSL. Pour aider les personnes titulaires d'un contrat de fourniture d'eau, une aide spécifique "FSL eau" a été créée en octobre 2012.



Ce fonds permet d'aider, dans la limite de 400 € par an, les ménages en difficulté ayant saisi la possibilité offerte par la loi SRU d'individualiser leur contrat de fourniture d'eau.

La mise en œuvre du droit à l'eau se concrétise aussi avec l'augmentation des points d'eau dans la ville, accessibles gratuitement. Avec plus de 2 000 points d'eau potable au global, Paris dispose d'un réseau important (1 200 fontaines sur la voie publique et dans les jardins, près de 800 points d'accès « ici je choisis l'eau de Paris » en 2024), complété par l'installation des sanisettes.

En 2024, Eau de Paris a mis à disposition 10 000 gourdes pour accompagner les maraudes des services sociaux et les distribuer à différentes associations. Eau de Paris est chargée de la gestion des fontaines

à boire situées sur la voirie parisienne, et depuis janvier 2018, la Ville de Paris lui a confié la gestion des fontaines d'eau potable situées dans les parcs, les espaces verts ou les bois. Parmi les 1 030 fontaines de type Wallace, Millénaire, Mât-source, bornes fontaines et pétillantes en service, Eau de Paris et les services sociaux de la Ville de Paris ont identifié des points d'eau devant être maintenus ouverts toute l'année afin de favoriser l'accès à l'eau des sans-abri, même l'hiver. Ces points font l'objet d'un entretien particulier l'hiver mais peuvent être malgré tout fermés quelques jours en cas de fort gel, pour la sécurité des riverains (risque important de chute dû au gel de l'eau stagnante au sol). Aussi, le nombre de fontaines accessibles l'hiver a augmenté, passant de 271 en 2023 à 394 en 2024.

À L'INTERNATIONAL, LA VILLE DE PARIS EST ENGAGÉE EN FAVEUR DE L'ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE DE COOPÉRATIONS DECENTRALISÉES

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE : LA VILLE POURSUIT SON ACTION DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Comme chaque année depuis 2006, la Ville de Paris a réitéré son appel à projet SOLIDAE, permettant aux associations de candidater pour le financement de projets de développement sur les thèmes de l'accès à l'eau, à l'assainissement, à la gestion des déchets, et à l'énergie. À travers ce dispositif, la Ville de Paris participe à l'émancipation des plus démunis et apporte sa contribution à la réalisation des Objectifs de Développement Durables de l'ONU.

Pour la 10^e édition de SOLIDAE en 2024, 43 projets ont été déposés dont 11 ont été présentés au jury le 18 décembre 2023, lors duquel il a été acté le financement des 9 projets suivants pour un montant total de subventions pluriannuelles de 776 054 €.

PROJETS SÉLECTIONNÉS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET SOLIDAE 2023-2024

ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES	PAYS D'INTERVENTION	THÉMATIQUES	MONTANT DE LA SUBVENTION	VERSEMENT À NOTIFICATION
INTER AIDE	Sierra Leone	Eau (E)	150 000 €	50 000 € (E)
1001 Fontaines pour demain	Cambodge	Eau (E)	186 504 €	70 000 € (E)
GBOBETO	Bénin	Energie (N)	25 000 €	20 000 € (N)
Electriciens sans frontières	Togo	Eau (E) Assainissement (A) Energie (N)	69 000 €	10 000 € (EA) + 20 000 € (N)
Eau et Vie	Philippines	Eau (E)	80 000 €	30 000 € (E)
Sages-femmes sans frontières	Bénin	Eau (E) Assainissement (A) Energie (N)	15 000 €	10 000 € (EA)
Eau Soleil PACA	Madagascar	Eau (E) Assainissement (A) Energie (N)	50 000 €	15 500 € (EA) + 15 500 € (N)
Africa France Solidaire	Cameroun	Déchets (D)	50 000 €	25 000 € (D)
Le Partenariat	Guinée	Eau Assainissement (EA)	150 550 €	50 000 € (EA)

Les projets lauréats représentent ainsi un montant de 315 500 € de subventions notifiées au titre de l'année 2024.

À ces versements s'ajoutent les montants versés aux projets précédemment sélectionnés et actifs au 1^{er} janvier 2024.

15 projets précédemment sélectionnés étaient toujours en cours fin 2024 :

ASSOCIATIONS PORTEUSES	PAYS	DÉBUTÉ EN	MONTANT SUBVENTION VOTÉ	VERSEMENT 2023
Women Engage for a Common Future	Colombie	Juillet 2023	50 000 €	10 000 € (D)
GRET	Madagascar	Septembre 2023	100 000 €	30 000 € (EA)
Terre Citoyenne et Solidaire	Togo	Juin 2023	43 754 €	Tranche repoussée à 2025
La Chaine de l'Espoir	Côte d'Ivoire	Juillet 2023	193 046 €	60 000 € (EA)
Urbamonde	Sénégal	Juillet 2023	167 126 €	40 000 € (EA)
Experts Solidaires	Madagascar	Mai 2023	25 000 €	7 500 € (N)
Morija	Burkina Faso	Juillet 2023	200 000 €	80 000 € (EA)
Pot@mai	Congo	Juillet 2023	25 000 €	7 000 € (N)
IDO	Tchad	Septembre 2021	140 000 €	20 000 € (E)
Initiative Développement	Bénin	Octobre 2022	115 000 €	15 000 € (EA)
SEVES (PASPEVO 2)	Togo	Septembre 2022	100 000 €	10 000 € (EA)
SOS Sahel	Sénégal	Novembre 2022	200 000 €	45 000 € (EA)
Action contre la Faim	Népal	Juillet 2022	173 813 €	40 000 € (EA)
Comité de Coopération avec le Laos	Laos	Novembre 2022	44 500 €	5 500 € (EA)
Planète Enfance Développement	Cambodge	Juillet 2022	68 771 €	30 000 € (EA)

En 2024, 9 projets lauréats des précédentes éditions se sont achevés et ont été soldés :

ASSOCIATIONS PORTEUSES	PAYS	DÉBUTÉ EN	MONTANT SUBVENTION VOTÉ	SOLDE VERSÉ EN 2023
CFS GK SAVAR	Bangladesh	Octobre 2020	125 556 €	2 316 € (EA)
FONDEM	Madagascar	Novembre 2021	140 000 €	30 000 € (E)
ABDEC	République démocratique du Congo	Aout 2023	44 000 €	8 000 € (E)
GRDR	Mauritanie / Sénégal	Mars 2023	97 869 €	35 000 € (EA)
AGRISUD	Laos	Septembre 2020	74 558 €	4 558 € (D)
IDE - E	Vietnam	Décembre 2021	25 000 €	9 600 € (D)
MEDECINS DU MONDE	Népal	Août 2021	75 000 €	33 301 € (D)
Moi Jeu tri	Côte d'Ivoire	Aout 2022	20 000 €	5 000 € (D)
Geres	Birmanie	Janvier 2023	25 000 €	10 000 € (N)

Le montant total des subventions versées dans le cadre du dispositif SOLIDAE en 2024, aux 15 projets en cours, aux 9 projets soldés, ainsi qu'aux 9 nouveaux projets lauréats de l'appel à projet 2023-2024, s'est élevé à 853 775 € dont 686 316 € pour les volets « Eau Assainissement » sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement ; 87 459 € pour le volet « Gestion des déchets » et 80 000 € pour le volet « Énergie » sur le budget général de la Ville de Paris.

Les subventions pour l'ensemble des projets en cours d'exécution sont versées suite à la remise des rapports annuels techniques et financiers s'inscrivant dans le cadre du reporting régulier demandé par la Ville de Paris aux associations lauréates.

Cela permet ainsi aux services de la Ville de mesurer l'évolution des actions sur le terrain et la bonne utilisation des fonds versés par la ville de Paris.

Actions d'urgence eau-assainissement

En 2024, un projet de l'association ACTED en Arménie, ainsi qu'un projet de l'association CROIX ROUGE FRANCAISE ont été subventionnés au titre de l'aide d'urgence sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement pour un montant total de 100 000 € :

PROJET	CONTEXTE D'INTERVENTION	DATE	MONTANT SUBVENTION
ACTED Arménie	Aide humanitaire d'urgence pour les réfugiés du Haut-Karabagh en Arménie	Juillet 2024	50 000 €
CROIX-ROUGE FRANCAISE République démocratique du Congo	Aide humanitaire Aide humanitaire d'urgence en réponse à l'épidémie de Mpox en RDC	Octobre 2024	50 000 €





Coopérations décentralisées de ville à ville dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des déchets

- **Jéricho-JWWU**: ce projet de coopération, d'un montant total de 1,3 M€, a été lancé en octobre 2022, avec un financement de l'Agence Française de Développement de 755 000 €. Il permet de développer une étude de faisabilité d'un système d'assainissement (collecte et traitement) pour les villages ouest de Jénine, attribuée au groupement franco-palestinien (ARTELIA-UG) en juin 2024. À Jéricho, la réhabilitation du système SCADA a également donné lieu à une consultation, l'offre étant en cours d'attribution. Compte tenu du contexte sécuritaire régional, les missions d'experts ne sont pas possibles jusqu'à nouvel ordre.
- **Accra** : la Ville de Paris a apporté son soutien en matière d'ingénierie et de logistique, avec l'appui à la rédaction des termes de référence du futur marché de collecte d'Accra, proposition de modification du schéma financier, et étude de transposition des applications Lutece/DansMaRue. L'année 2023 a été marquée par le lancement d'un volontariat de solidarité internationale à Accra, soutenu financièrement par France Volontaires et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, représentant un coût de 8 866 € versé à l'opérateur de volontariat ADICE. Une mission d'experts a également eu lieu en novembre 2023 et a permis de définir les priorités et le cahier des charges pour l'application DansMaRue d'une part, et de lancer la consultation pour l'animation de la rue zéro déchet dont le lancement est prévu au 4^e trimestre 2024.
- **Nouakchott** : un nouveau projet de coopération a été lancé en 2023, d'un montant total initialement estimé à 236 750 € avec un financement de la Direction pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales pouvant aller jusqu'à 146 700 €. Le projet a permis de réaliser une étude d'aménagement en agriculture urbaine, d'étudier la réutilisation de boues de vidange et la création de formations. Pour ce projet, une volontaire de solidarité internationale (VSI) française a été recrutée afin de suivre son déroulement sur place à Nouakchott. En 2023, un versement de 30 000 € sur le compte projet et le paiement de 20 986 € pour le recrutement du VSI ont été réalisés grâce au 1 % assainissement ; en 2024, une mission d'experts a été réalisée à Nouakchott pour un coût de 9 440 € prélevé sur le budget général de la Ville.
- **Port-au-Prince** : une coopération a été initiée en 2019 avec Port-au-Prince sur la thématique de la gestion des déchets ménagers et a été soutenue par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à hauteur de 23 200 €. Compte tenu du contexte sécuritaire fortement dégradé, il a été convenu avec le ministère de mobiliser la subvention de 23 200 € afin de soutenir l'association GRET pour développer un réseau d'éclairage solaire dans le marché Salomon de Port-au-Prince.

2024 : UNE ANNÉE OLYMPIQUE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT



L'année a été marquée par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Pour le service public de l'assainissement comme pour le service public de l'eau, tout a été mis en œuvre afin d'assurer les conditions d'accueil des visiteurs et le bon déroulement des Jeux, en maintenant un service aux usagers de qualité. C'est pourquoi la rubrique « actualités » du RPQS se présente dans cette édition sous forme de cahier spécial Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

UN DÉFI RELEVÉ PAR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT...

Depuis 2016 et l'engagement de la Maire de Paris de tenir les épreuves olympiques et paralympiques de nage en eau libre dans la Seine, une course contre la montre a été lancée pour l'achèvement de l'ensemble des actions inscrites au Plan d'Amélioration de la Qualité de la Seine et de la Marne (PAQES) : 2024 a constitué la dernière ligne droite pour la mise en service d'ouvrages structurants du réseau d'assainissement (le nouveau bassin de stockage d'Austerlitz, la rénovation des nœuds de

régulation de l'Alma, de Bourgogne, de Vincennes Charenton), garantissant la meilleure préservation possible de l'état écologique des cours d'eau du bassin versant* de Paris ; et défi organisationnel pour assurer une surveillance constante des points de rejets en Seine. Enfin, une réelle montée en compétence sur le suivi de la qualité de l'eau a permis d'installer un processus décisionnel robuste en amont des épreuves sportives en Seine.

Mise en service du bassin d'Austerlitz

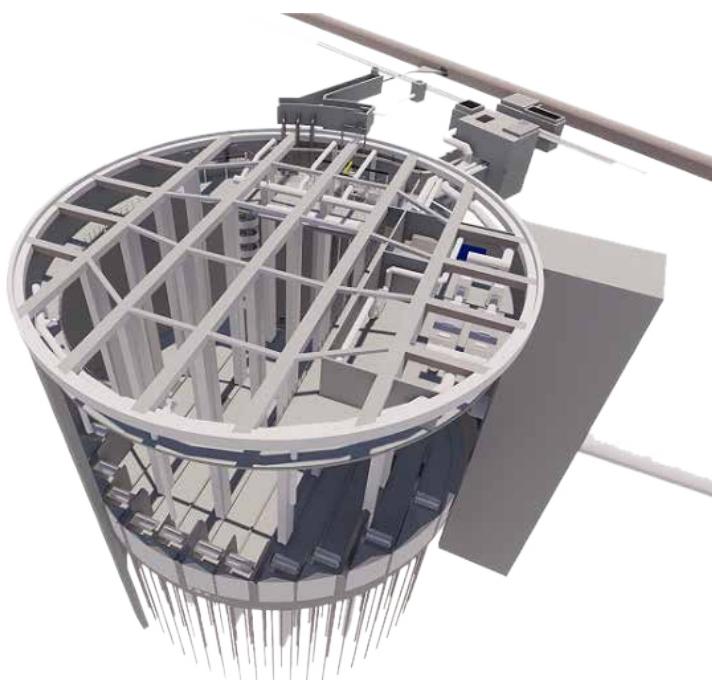
L'installation des équipements permettant l'exploitation de ce bassin de stockage de 50 000 m³ s'est poursuivie en 2024, pour une livraison de l'ouvrage quelques mois avant l'ouverture des Jeux.

De janvier jusqu'à fin mai 2024, les automatismes et les équipements du bassin, ainsi que les deux sites d'alimentation associés (les puits Valhubert et Tournaire) ont fait l'objet de différents tests et essais, comme la vérification des câblages, le contrôle de la métrologie, des automatismes, et du bon fonctionnement général.

Inauguré par la Maire de Paris en présence de la Ministre des Sports, du Président de Paris 2024, du Président du SIAAP et du préfet de la région Ile-de-France le 14 mai, il a pu être mis en service le 30 mai.

La période appelée « vérification de service régulier » a démarré le jour même avec un premier remplissage partiel du bassin, et s'est poursuivie jusqu'en fin d'année. Le deuxième semestre a également été consacré à la finalisation de travaux d'équipements, à la levée de réserves et la réalisation des derniers essais.

Le 30 septembre 2024, le site a été remis à la Direction des espaces verts de la Ville en charge de l'aménagement du square Marie Curie, qui prendra place sur la totalité de l'emprise du chantier, dissimulant ainsi complètement l'équipement souterrain. Le bassin, désormais invisible au même titre que la plupart des ouvrages du système parisien, contribue à améliorer le fonctionnement global du réseau d'assainissement et à limiter les déversements d'eau usées en Seine.





Une organisation dédiée pour contrôler et prévenir les pollutions : les « Teams JOP » du STEA

En début d'année 2024, le service a lancé un appel à volontariat afin de constituer des équipes spécialement formées à la surveillance des rejets en Seine pouvant occasionner des pollutions dans le milieu naturel. Une organisation inédite du travail a découlé de cette mobilisation : 50 agents volontaires ont répondu à l'appel, et 25

agents ont été mobilisés chaque jour de mai à septembre 2024 dans des groupes surnommés les « Teams JOP » pour « Jeux Olympiques et Paralympiques ».

Leur mission consistait à inspecter l'ensemble des exutoires et déversoirs d'orage connectés à la Seine et à contrôler le bon raccordement des bateaux (ou toute autre installation à quai) aux réseaux des quais.

Les Teams devaient également s'assurer que les bonnes mesures soient appliquées en cas de dysfonctionnement constaté.

Des outils et moyens spécifiques ont été déployés pour plus d'efficacité et d'agilité dans l'exécution des tâches quotidiennes des équipes.

Les relevés, transmissions et suivis des contrôles s'opéraient dans l'application baptisée « SEB » pour « surveillance des exutoires pour la baignade » conçue par la division du numérique et de la donnée du service technique de l'eau et de l'assainissement.

Sur les 10 équipes des Teams JOP, 7 se déplaçaient à vélo électrique, avec ou sans remorques, afin de circuler plus facilement dans Paris et d'accéder à la totalité des berges de Seine situées en amont des Jeux, ce qui marque une évolution inédite de l'organisation du travail des équipes intervenant en assainissement.

Le contrôle des rejets des bateaux

Une loi relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques dans la capitale a été votée en mars 2018, imposant à tous les bateaux d'être raccordés au réseau d'assainissement dans un délai de 2 ans lorsque le port est équipé. La loi confie à la Ville de Paris le contrôle de la conformité des systèmes de raccordements des bateaux sur le territoire parisien.

En 2024, 135 visites (28 premières visites et 107 contre-visites) de péniches ont été réalisées : 109 certificats de conformité ont été délivrés.

En fin d'année 2024, 97 % des bateaux situés sur les quais de Seine parisiens (hors bois de Boulogne) étaient raccordés et l'intégralité des bateaux situés entre l'entrée amont de Paris et le Pont de l'Alma étaient en conformité.



Ainsi, avant l'ouverture des Jeux :

- 200 exutoires ont été inspectés (depuis les quais bas et en bateau) ;
- 53 déversoirs d'orage ont été visités ;
- 21 analyses de la qualité d'eau pour lever les doutes sur des rejets suspicieux ont été réalisées ;
- Et sur les berges de Seine, 250 bateaux ont été mis en conformité et raccordés sur les réseaux des quais, ainsi que 17 WC publics.

Par ailleurs, sur les périmètres JOP et cérémonie :

- 13 bassins curés et 1 117 m³ extraits ;
- 800 BP diagnostiqués ;
- 15 mauvais branchements « eaux usées » détectés.

Et durant les Jeux Olympiques et Paralympiques :

- 250 à 300 contrôles quotidiens (bateaux, exutoires, toilettes publiques, DO) ;
- 2 à 3 signalements remontés chaque jour et instruits en lien avec nos partenaires (DRIEAT, VNF, HAROPA, PARIS 2024, DGJOP...).

Soit au total 14 semaines d'intervention :

- 20 000 contrôles sur la période des Jeux ;
- 10 000 km parcourus à vélo ;
- 0 m³ d'eaux usées déversés en Seine ;
- 100 % des épreuves olympiques et paralympiques se sont tenues en Seine.

Une nouvelle gestion des flux avec le lancement de la « GAO »

Un système externe d'aide à la décision appelé GAO (Gestion Adaptative des Ouvrages) a été intégré en 2024 au logiciel de supervision GAASPAR (Gestion automatisée de l'assainissement de Paris) du réseau d'assainissement parisien.

La GAO réalise des simulations de comportement du réseau en fonction de la prévision météo et du fonctionnement des équipements, et anticipe l'activité du réseau selon différents scénarios. La gestion des flux s'adapte mieux aux situations changeantes. Pour alimenter la prévision, un modèle d'une finesse jamais atteinte sur le secteur a été développé. Il comprend notamment 15 000 noeuds, 2 000 bassins versants, 400 stations de gestion dont les 105 stations parisiennes, qui incluent à elles seules 500 ouvrages pilotables (ou actualisables) et 1 000 téléréglages d'optimisation du réseau. Il a été calé sur plus de 130 points de mesure, 3 jours de temps sec et 5 événements pluvieux, avant d'être mis à l'épreuve de la mesure en continu dans l'application et ajusté localement.

Ce système, mis à l'épreuve pendant les JOP, a prouvé son utilité en permettant au réseau parisien de ne pas déverser d'eaux usées en amont de la zone de baignade pendant les Jeux, malgré des conditions météorologiques défavorables.

Pendant la période olympique, il a plu 62 mm, répartis sur huit événements, parfois intenses : la cérémonie d'ouverture pluvieuse en tête de file avec 20 mm de pluie et quelques jours plus tard, une pluie de période de retour 3 mois, avec une intensité bien plus forte à l'aval de Paris.

Ce résultat constitue une performance exceptionnelle et marque la réussite de tout le plan d'action réalisé.

Un suivi de la qualité de l'eau au plus près des épreuves olympiques

Le déroulement des épreuves olympiques de triathlon, marathon et para-triathlon prévues sur le site du pont Alexandre III à Paris était conditionné à la qualité de l'eau de la Seine.

Le service technique de l'eau et de l'assainissement a mis en œuvre les conditions de préservation de l'eau sur son territoire de compétence et dans le cadre du PAQES. Il était également en charge du suivi de la qualité de l'eau de Seine sur le site olympique. Le suivi comprenait la gestion du système de mesures (prélevageur automatisé et prélèvement manuel en Seine), l'analyse et l'interprétation des résultats, puis la communication des résultats aux instances de décisions de la tenue des épreuves de nage.

Quatre secteurs de surveillance ont été définis : en Marne, en Seine à l'amont de Paris, dans Paris, et enfin en Seine à l'aval de Paris. Les semaines précédant les Jeux (juin puis mi-août) un prélèvement quotidien afin de contrôler la température, le PH, la turbidité, la teneur en hydrocarbures et les indicateurs bactériologiques a été mis en place.





Pendant la durée des Jeux, soit du 20 juillet au 13 août puis du 22 août au 5 septembre, deux prélèvements quotidiens étaient effectués, dont un de nuit. Une fois les résultats communiqués dans la nuit, la décision de tenue, report ou annulation de l'épreuve le jour même était prise par le comité ad hoc. En cas de résultats conformes communiqués à 3h du matin, les athlètes étaient réveillés à 4h30 pour l'épreuve en Seine programmée à 8h.

Au cœur du processus décisionnaire avec les acteurs des Jeux

Une étroite collaboration avec les parties prenantes des Jeux a été instaurée dès l'année 2023. Plus de dix réunions préparatoires se sont tenues avec les fédérations sportives en amont des Jeux. Quatre sessions d'entraînement de 10 jours en conditions réelles ont été organisées, afin de tester différentes configurations : suivi de la qualité de l'eau, remontée des informations, comparaison de différentes méthodes de suivi, prise de décision et comités techniques quotidiens intégrant l'évaluation du fonctionnement du réseau d'assainissement.

La dernière session de préparation s'est tenue à l'Hôtel de Ville de Paris et a réuni l'ensemble du comité de décision qui se composait du COJOP (Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympique), Paris 2024, les fédérations sportives internationales, Météo France, la DRIEAT (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports), la préfecture de région d'Île-de-France, et pour la Ville de Paris le Service technique de l'eau et de l'assainissement ainsi que les cabinets de tutelle concernés. En fonction des résultats qui lui étaient communiqués, le comité de décision confirmait la tenue ou non de l'épreuve.

Durant les Jeux, le comité de décision a dû décaler certaines épreuves, mais toutes les compétitions ont pu se tenir dans une eau de bonne qualité. Une véritable relation de confiance a pu ainsi se construire entre les fédérations, les athlètes et les acteurs de l'assainissement. Grâce à l'action publique et l'engagement du Service technique de l'eau et de l'assainissement parisien, le pari d'une Olympiade dans la Seine a pu être tenu, avec comme récompense ultime de nombreuses médailles pour les triathlètes et para-athlètes français.

L'accueil des délégations internationales

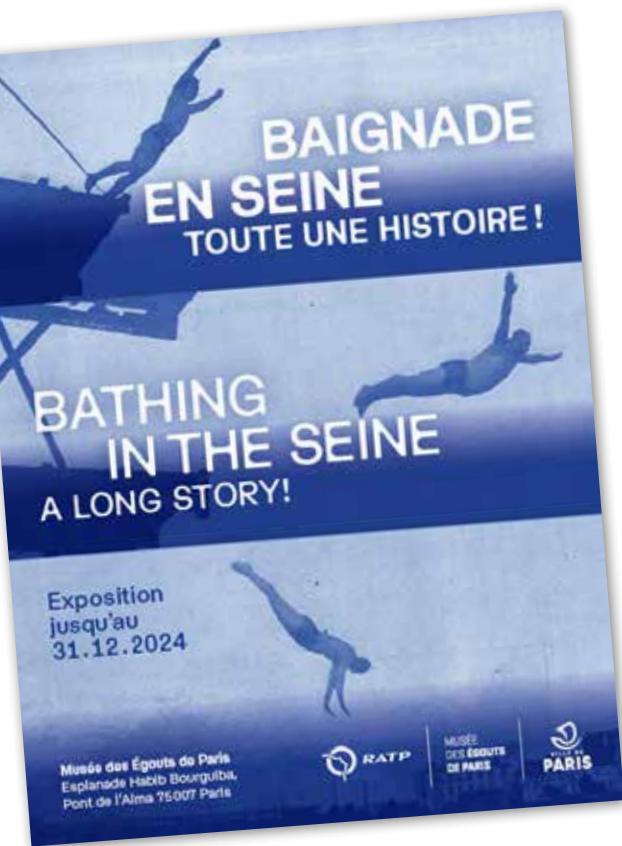
La Ville de Paris a développé un programme spécial « Villes hôtes » afin de partager l'expérience des Jeux avec les représentants des villes et plus largement les acteurs institutionnels du monde entier. Plusieurs parcours thématiques ont été définis, chacun illustrant une compétence et une organisation spécifique de la Ville au service des Jeux.

En tant qu'acteur clé de la protection environnementale de la Seine, le Service technique de l'eau et de l'assainissement a été mobilisé sur le « parcours baignade ». Ce parcours a rencontré un vif succès. Les compétences assainissement, le fonctionnement du réseau, les actions mises en œuvre pour limiter les déversements en Seine, le PAQES et l'organisation spéciale « JOP24 » ont pu leur être présentés.

Au total, cinq délégations étrangères composées d'élus et de techniciens ont été reçues au musée durant les Jeux, dont les Villes hôtes (passées et futures) de Tokyo, Milano Cortina, Los Angeles, Long Beach et Brisbane en Australie. Les élus de Los Angeles et de Brisbane, prochaines Villes hôtes des Jeux ont été particulièrement intéressés par l'action publique menée par les acteurs de l'assainissement, et la qualité de l'organisation en cœur de ville.

En plus des délégations étrangères, plus de 70 journalistes du monde entier sont venus au musée des égouts, pour documenter la bonne gestion de l'assainissement parisien rendant possible les baignades urbaines, dans une ville particulièrement dense.

L'exposition « Baignade en Seine, toute une histoire » au musée des égouts de Paris



Soucieuse de faire connaître au plus grand nombre l'action publique mise en œuvre pour permettre la baignade en Seine, le musée des Égouts de Paris a accueilli de juillet à décembre 2024 une exposition baptisée « Baignade en Seine, toute une histoire ».

Comment se baignait-on dans la Seine, pourquoi cette pratique a-t-elle disparu, quel est le lien entre assainissement et qualité de l'eau ?

Autant de questions auxquelles l'exposition a pu répondre, en revenant sur trois siècles de fréquentation et d'interrogations autour du fleuve, à travers 3 axes : la réglementation du droit de la baignade, les pratiques sociales observées depuis le XVII^e siècle, et enfin les actions menées par les pouvoirs publics pour restaurer la qualité du milieu naturel.

Proposé en français et en anglais, le contenu de médiation a invité le public à renouer avec une histoire parfois oubliée, et à se projeter dans de nouveaux usages de la Seine à Paris, d'abord pour les Jeux de 2024, puis pour les années à venir avec la baignade pour tous.

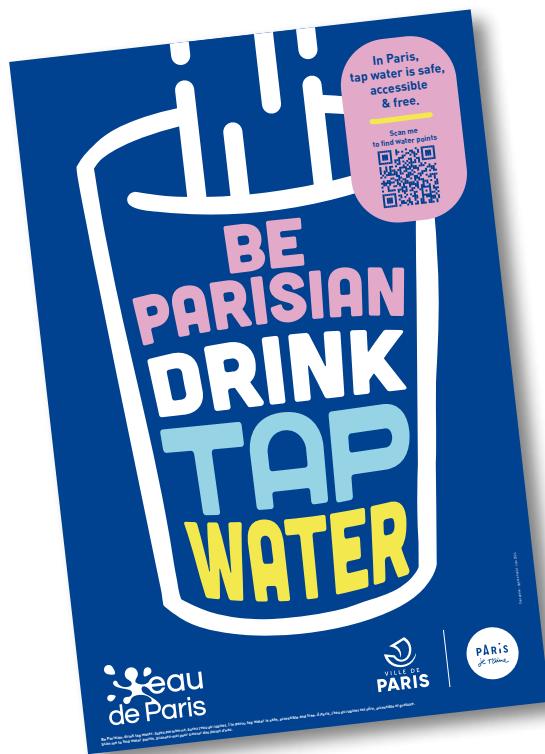
...ET PAR LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Eau de Paris s'est engagée aux côtés des acteurs des Jeux pour des Olympiades responsables et écologiques. En facilitant l'accès à l'eau potable sur l'espace public et les sites olympiques, la régie publique de l'eau a pleinement contribué à limiter les déchets plastiques, malgré l'afflux de visiteurs du monde entier aux habitudes de consommation diverses. En développant des solutions de rafraîchissement en ville, elle apporte par ailleurs des réponses concrètes à une nouvelle réalité climatique et aux besoins qui en découlent, pour les habitants comme pour les visiteurs de passage.

2024 "Be Parisian, drink tap water" : à Paris, l'eau est à portée de main

Des Jeux sans plastique à usage unique : c'était l'objectif ambitieux fixé par la Ville de Paris.

Plus de trois visiteurs sur quatre achètent des bouteilles d'eau en plastique lors de leur passage dans la capitale. C'est pourquoi, profitant de l'opportunité des Jeux Olympiques et Paralympiques, Eau de Paris, avec l'appui de la Ville de Paris et de l'office de tourisme « Paris je t'aime » a lancé une campagne destinée aux touristes qui séjournent à Paris. Des messages à déployer dans les hôtels, pour les encourager à faire comme les Parisiens et les Parisiennes et à choisir à leur tour l'eau de Paris.



De l'eau et de la fraîcheur dans toute la ville

La Ville a aussi voulu accélérer son adaptation au dérèglement climatique en multipliant les dispositifs de rafraîchissement. Pour y contribuer, 67 fontaines Mât-Source, équipées d'un système de brumisation, pratique, écologique, esthétique et inclusive), ont été installées. Les supporteurs les ont immédiatement adoptées. De la Porte de Versailles au Parc des Princes, en passant par le Champ de Mars et les Invalides, les six principaux sites officiels de compétition ont bénéficié de ces nouvelles fontaines pérennes. 53 fontaines Wallace, l'icône fontaine parisienne, ont été équipées d'un discret système de rafraîchissement/brumisation. Eau de Paris a également désormais en charge la gestion de plusieurs aires de brumisation, nécessaires en été.

Une qualité de l'eau sous haute surveillance

Durant cette période exceptionnelle des Jeux, comme chaque jour de l'année, des prélèvements quotidiens ont aidé à vérifier la parfaite qualité de l'eau distribuée. En vue des Jeux, un réseau de nouveaux capteurs en temps réel avait été déployé : ces capteurs identifient et signalent d'éventuels problèmes de qualité en amont, pour une sécurité maximale. Une innovation qui va perdurer.



Distribution et sécurité

Installer des prises d'eau en vue de la cérémonie d'ouverture, sécuriser en un temps record le réseau, se coordonner avec de très nombreux acteurs : avant, pendant et après les Jeux, les équipes d'Eau de Paris ont relevé de nombreux défis et l'eau du robinet a coulé sans souci. L'expérience des semaines olympiques, à la fois festives et marquées par une exigence accrue de qualité sera précieuse au quotidien.

Reconnu pour son expertise, le laboratoire d'Eau de Paris a été mandaté par la Ville de Paris pour assurer la surveillance de la qualité de l'eau de la Seine en vue des épreuves de triathlon, para-triathlon et nage en eau libre des JOP Paris 2024.

Le dispositif analytique s'est basé sur des prélèvements d'eau biquotidiens à 4 points stratégiques entre le pont Alexandre III et le pont de l'Alma. Un tel niveau de surveillance a mobilisé les équipes du laboratoire de microbiologie dès 2 heures du matin et les équipes de préleveurs dès 5 heures du matin durant toute la durée des épreuves mais également à intervalles réguliers dès le mois de janvier 2024 pour éprouver le dispositif à l'occasion de plusieurs périodes de simulation d'une dizaine de jours à chaque fois.

Pour sécuriser les analyses et assurer un suivi en temps réel des paramètres de qualité de l'eau, un deuxième laboratoire a été équipé dans le bâtiment de Wallace d'Eau de Paris, garantissant la fiabilité des résultats tout au long des JOP. Les analyses réalisées ont ainsi permis de mesurer précisément

le niveau de présence d'*Escherichia coli* et d'entérocoques, paramètres déterminants pour décider du maintien des épreuves. 100 % des analyses attendues ont été fournies dans les délais et avec le degré de fiabilité requis.

L'engagement des services publics de l'eau et de l'assainissement aux côtés de toutes les parties prenantes des Jeux Olympiques et Paralympiques a largement participé à la réussite des Jeux et à leur rayonnement international. L'image mémorable de la baignade inaugurale de la Maire de Paris et des acteurs du Plan Baignade dans la Seine le 17 juillet 2024, puis celle du plongeon des triathlètes et para-athlètes au pied du Pont Alexandre III ont ouvert une nouvelle page dans l'histoire des usages du fleuve. Les actions menées dans les domaines de l'eau et de l'assainissement ont construit l'héritage des Jeux, placé au cœur du projet de candidature : la mise en conformité des installations et l'anticipation des nouvelles réglementations s'est faite en moins de dix ans, et la promesse d'une Seine à la qualité écologique restaurée, baignable pour toutes et tous en sécurité a été tenue. Ainsi, les Jeux auront joué un rôle décisif d'accélérateur, pour la préservation de la qualité des eaux de rivières Marne et Seine, comme pour l'accès à l'eau et à l'adaptation au changement climatique.

DONNÉES FINANCIÈRES

ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2024 (Ville de Paris)

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	1 362 114,80	1 034 785,75	67 100,00	12 223,69	248 005,36
012	Charges de personnels et frais assimilés	770 000,00	685 637,82			84 362,18
014	Atténuation de produits					
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	4 600,00			400,00
Total des dépenses de gestion des services	2 137 114,80	1 725 023,57	67 100,00	12 223,69	332 767,54	
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	819 276,88	494 816,00	27 000,00		297 460,88
68	Dotations aux provisions et dépréciations (2)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)					
022	Dépenses imprévues	225 000,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation	3 181 391,68	2 219 839,57	94 100,00	12 223,69	855 228,42	
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 039,00	4 039,00			
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	4 039,00	4 039,00				
Total	3 185 430,68	2 223 878,57	94 100,00	12 223,69	855 228,42	

Recettes d'exploitation

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuation de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	2 250 381,75	2 189 706,01			60 675,74
73	Produits issus de la fiscalité (4)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion des services	2 250 381,75	2 189 706,01				60 675,74
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		49,06			-49,06
78	Reprises sur provisions et dépréciation (2)					
Total des recettes réelles d'exploitation	2 250 381,75	2 189 706,01				60 626,68
042	Opération d'ordre de transfert entre sections					
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section					
Total des recettes d'ordre d'exploitation	2 250 381,75	2 189 706,01				60 626,68
Total	2 250 381,75	2 189 706,01				60 626,68

Pour information
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1 935 048,93



CHIFFRES CLÉS

Résultat de l'exercice 2024 :

Déficit de la section d'exploitation de -128 223,50 €
Excédent de la section d'investissement de 4 039,00 €

Résultat cumulé de l'exercice après incorporation des reports des années antérieures :

Excédent de la section d'exploitation de 806 825,43 €
Excédent de la section d'investissement de 71 357,04 €

*Durée d'extinction de la dette au 31/12/2024 :
sans objet (pas de section d'investissement)*

BUDGET D'EAU DE PARIS 2024 (Eau potable)

Eau de Paris est un établissement public, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il dispose donc d'un budget propre pour l'exercice de ses missions.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	88 821 897,79	64 035 138,15	15 650 823,85		9 135 935,79
012	Charges de personnel et frais assimilés	84 214 629,58	83 324 887,42	140 056,23		749 685,93
014	Atténuations de produits	96 049 000,00	16 084 214,66	62 812 324,84		17 152 460,50
65	Autres charges de gestion courante	515 000,00	443 822,19			71 177,81
Total des dépenses de gestion des services		269 600 527,37	163 888 062,42	78 603 204,92		27 109 260,03
66	Charges financières	4 902 000,00	4 696 169,70	67 053,62		138 776,68
67	Charges exceptionnelles	5 883 015,00	4 406 077,41	156 739,16		1 320 198,43
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 484 042,72	6 484 042,72			
Total des dépenses réelles d'exploitation		286 869 585,09	179 474 352,25	78 826 997,70		28 568 235,14
023	Virement à la section d'investissement	8 688 986,25				8 688 986,25
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 900 000,00	45 890 442,18			9 557,82
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		54 588 986,25	45 890 442,18			8 698 544,07
Total		341 458 571,34	225 364 794,43	78 826 997,70		37 266 779,21
Total des dépenses d'exploitation cumulées						304 191 792,13

Recettes

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	produits rattachés	
013	Atténuations de charges	3 165 756,40	3 098 017,26		67 739,14
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services marchandises	307 557 445,00	260 562 261,83	34 406 576,66	12 588 606,51
74	Subventions d'exploitation	120 000,00	160 000,00		-40 000,00
75	Autres produits de gestion courante	3 448 565,00	4 207 332,08	436 086,09	-1 194 853,17
Total des recettes de gestion courante		314 291 766,40	268 027 611,17	34 842 662,75	11 421 492,48
77	Produits exceptionnels	1 184 455,94	1 583 381,41		-398 925,47
78	Reprises sur amortissement, dépréciations et provisions	8 277 349,00	8 277 349,00		
Total des recettes réelles d'exploitation		323 753 571,34	277 888 341,58	34 842 662,75	11 022 567,01
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 705 000,00	11 731 607,61		5 973 392,39
Total des recettes d'ordre d'exploitation		17 705 000,00	11 731 607,61		5 973 392,39
Total		341 458 571,34	289 619 949,19	34 842 662,75	16 995 959,40
Total des dépenses d'exploitation cumulées					324 462 611,94



SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
23	Immobilisations en cours	77 751 683,90	45 964 471,32	14 617 162,85	17 170 049,73
	Total des dépenses d'équipement	77 751 683,90	45 964 471,32	14 617 162,85	17 170 049,73
16	Emprunts et dettes assimilés	13 000 000,00	12 951 693,16		48 306,84
26	Participations et créances rattachées à des participations				
27	Autres immobilisations financières	85 000,00			85 000,00
	Total des dépenses financières	13 085 000,00	12 951 693,16		133 306,84
	Total des dépenses réelles d'investissement	90 836 683,90	58 916 164,48	14 617 162,85	17 303 356,57
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	17 705 000,00	11 731 607,61		5 973 392,39
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	17 705 000,00	11 731 607,61		5 973 392,39
	Total	108 541 683,90	70 647 772,09	14 617 162,85	23 276 748,96
	Total des dépenses d'investissement cumulées				85 264 934,94

Recettes

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	8 400 000,00	2 259 808,55	6 140 191,45
16	Emprunts et dettes assimilés	3 750 000,00		3 750 000,00
	Total des recettes d'équipement	12 150 000,00	2 259 808,55	9 890 191,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 765 467,21	8 763 546,96	1 920,25
	Total des recettes financières	8 765 467,21	8 763 546,96	1 920,25
	Total des recettes réelles d'investissement	20 915 467,21	11 023 355,51	9 892 111,70
21	Virement de la section d'exploitation	8 688 986,25		8 688 986,25
40	Opérations de transfert entre sections	45 900 000,00	45 888 964,85	11 035,15
	Total des recettes d'ordre d'investissement	54 588 986,25	45 888 964,85	8 700 021,40
	Total	75 504 453,46	56 912 320,36	18 592 133,10
	Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	39 154 261,69		
	Total des recettes d'investissement cumulées			96 066 582,05



BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2024 (Ville de Paris)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	37 267 300,00	32 388 230,67	3 844 528,49	531 383,07	503 157,77
012	Charges de personnels et frais assimilés	26 469 400,00	26 372 476,48			96 923,52
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	2 547,00			12 453,00
Total des dépenses de gestion courante		63 751 700,00	58 763 254,15	3 844 528,49	531 383,07	612 534,29
66	Charges financières	3 171 000,00	2 041 280,77	710 791,47		418 927,76
67	Charges exceptionnelles	1 048 000,00	860 207,57	38 638,29	510,22	147 643,92
68	Dotations aux provisions et dépréciation (2)	1 415 000,00	907 325,00			507 675,00
022	Dépenses imprévues	200 000,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		69 585 700,00	62 572 067,49	4 593 958,25	532 893,29	1 886 780,97
023	Virement à la section d'investissement	15 837 471,49				
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	31 721 421,26	31 721 421,26			
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		47 558 892,75	31 721 421,26			15 837 471,49
Total		117 144 592,75	94 293 488,75	4 593 958,25	532 893,29	17 724 252,46

Recettes

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Crédits annulés
013	Atténuation de charges	50 000,00	41 839,62	8 160,38
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services marchandises	97 717 633,44	94 914 754,39	2 802 879,05
74	Subventions d'exploitation	1 200 000,00	1 008 000,00	192 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 150 000,00	2 066 160,84	83 839,16
Total des recettes de gestion courante		101 117 633,44	98 030 754,85	3 086 878,59
77	Produits exceptionnels	943 333,00	872 812,10	70 520,90
Total des recettes réelles d'exploitation		102 060 966,44	98 903 566,95	3 157 399,49
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 652 638,00	6 652 633,99	4,01
Total des recettes d'ordre d'exploitation		6 652 638,00	6 652 633,99	4,01
Total		108 713 604,44	105 556 200,94	3 157 403,50
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		8 430 988,31		



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations en cours	5 797 000,00	4 536 768,84	580 958,58	679 272,58
21	Immobilisations corporelles	1 821 528,80	1 351 082,09	57 309,55	413 137,16
23	Immobilisations en cours	46 368 988,20	34 364 830,82	5 132 900,91	6 871 256,47
Total des dépenses d'équipement		53 987 517,00	40 252 681,75	5 771 169,04	7 963 666,21
13	Subventions d'investissement	1 160 700,65	1 056 013,65	18 939,67	85 747,33
16	Remboursements d'emprunts et dettes assimilées	8 752 470,56	8 727 075,02		25 395,54
020	Dépenses imprévues	500 000,00			
Total des dépenses financières		10 413 171,21	9 783 088,67	18 939,67	611 142,87
4581	Opération pour compte de tiers	640 722,00	363 285,18	2 800,00	274 636,82
Total des dépenses réelles d'investissement		65 041 410,21	50 399 055,60	5 792 908,71	8 849 445,90
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 652 638,00	6 652 633,99		4,01
041	Opération patrimoniales	911 565,50	170 418,04		741 147,46
Total des dépenses d'ordre d'investissement		7 564 203,50	6 823 052,03		741 151,47
Total		72 605 613,71	57 222 107,63	5 792 908,71	9 590 597,37
Pour information R 001 Solde d'exécution reporté de N-1		1 324 781,61			

Recettes

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	9 885 835,00	6 359 766,00	3 526 069,00
16	Emprunts et dettes assimilés	12 795 927,73	6 300 000,00	6 495 927,73
Total recettes d'équipement		22 681 762,73	12 659 766,00	10 021 996,73
106	Réserves	2 137 452,34	2 137 452,34	
Total recettes financières		2 137 452,34	2 137 452,34	
4582	Opérations pour compte de tiers	640 722,00	340 722,00	300 000,00
Total recettes réelles d'investissement		25 459 937,07	15 137 940,34	10 321 996,73
021	Virement de la section d'exploitation	300 000,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 321 996,73	31 721 421,26	
041	Opérations patrimoniales	2 275 661,96	170 418,04	741 147,46
Total recettes d'ordre d'investissement		48 470 458,25	31 891 839,30	16 578 618,95
Total		73 930 395,32	47 029 779,64	26 900 615,68

CHIFFRES CLÉS

Résultat de l'exercice 2024 :

Excédent de la section d'exploitation de 6 668 753,94 €
Déficit de la section d'investissement de -10 192 327,99 €

Résultat cumulé de l'exercice après incorporation des reports des années antérieures :

Excédent de la section d'exploitation de 15 099 742,25 €,
Déficit de la section d'investissement de -11 517 109,60 €

La dotation aux amortissements s'élève à 31 721 421,26 €
Durée d'extinction de la dette au 31/12/2023 = 3,41 ans



INDICATEURS

Libellé	Code	Valeur 2023 de l'indicateur	Valeur 2024 de l'indicateur	Commentaires
Estimation du nombre d'habitants desservis	D101.1	2 133 111	2 113 705	La valeur est celle de la population légale municipale de Paris établie par l'INSEE, entrée en vigueur au 1er janvier 2025. Elle correspond donc strictement à la population parisienne sans prise en compte de la population non résidente. La population desservie à Paris, compte tenu de l'importance des migrations quotidiennes liées à l'activité économique, est estimée à 3 000 000 de personnes.
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	D102.0 et D204.0	4,2141 €/m ³	4,3075 €/m ³	Prix au 1 ^{er} janvier 2024, toutes redevances et taxes comprises. Le prix inclut la redevance de location – entretien d'un compteur de 15 mm.
Indicateurs de performance				
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	P109.0	0,0054 €/m ³	0,0043 €/m ³	L'indicateur national vise à mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté. Il est basé sur le montant des abandons annuels de créance à caractère social et des montant versés aux fonds de solidarité nationaux effectués par la collectivité et ses opérateurs (à Paris, il s'agit du FSL) divisé par le volume facturé. Eau de Paris a porté sa contribution au FSL, à titre exceptionnel, à 600 000 € en 2024.
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P154.0	0,52 %	0,54 %	Cet indicateur mesure l'efficacité du recouvrement, et ainsi la pérennité économique du service. Il est calculé au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Sauf exception rare, l'impayé concerne la totalité de la facture d'eau. Le taux est donc le même pour le service de l'eau et le service de l'assainissement.
Indicateurs descriptifs du service				
Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire - microbiologie	P101.1	100%	100%	Pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques conformes selon la réglementation en vigueur. Les mesures portent en particulier sur la détection des bactéries.
Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire - physico chimie	P102.1	99,9 %	99,9 %	Pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physicochimiques conformes selon la réglementation en vigueur. Les mesures portent en particulier sur les nitrates, pesticides, fer...
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	P103.2	120	120	Cet indicateur évalue le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable. Eau de Paris ayant une connaissance exhaustive du réseau Parisien, la note attribuée est la note maximale de 120.
Rendement du réseau de distribution	P104.3	91,0 %	90,9 %	Voir paragraphe « Paris maintient un très bon niveau de rendement ».
Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)	P105.3	26,5 m ³ /km/j	28,7 m ³ /km/j	Il s'agit du ratio entre la somme des pertes et des volumes de service, et le linéaire de réseau de desserte* (hors branchements). Cet indicateur et son évolution permettent de suivre le déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et l'efficacité de la gestion du réseau, notamment par la limitation des prélèvements sur la ressource.

Libellé	Code	Valeur 2023 de l'indicateur	Valeur 2024 de l'indicateur	Commentaires
Indice linéaire des pertes en réseau	P106.3	21,2 m ³ /km/j	21,4 m ³ /km/j	Il s'agit du ratio entre le volume des pertes (fuites, volumes sans comptage*) et le linéaire de réseau de desserte (hors branchements). Cet indicateur et son évolution reflètent la politique de maintenance et de renouvellement du réseau et la lutte contre d'éventuels volumes détournés.
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	0,99 %	0,86 %	L'indicateur se définit comme le quotient du linéaire moyen du réseau de desserte (hors branchements) renouvelé sur les cinq dernières années par la longueur totale du réseau de desserte. Il est donc calculé sur la période 2020 à 2024, soit 87,6 km de réseau renouvelés.
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	P108.3	82 %	80 %	Cet indicateur vérifie le niveau d'avancement de la démarche administrative (Déclaration d'Utilité Publique) et opérationnelle (mise en œuvre des actions prévues dans l'arrêté de DUP) de protection des sources.
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	P151.1	0,53	0,44	L'indicateur mesure la continuité du service d'eau à partir du nombre de coupures d'eau imprévues, liées au fonctionnement du réseau public, rapporté à 1000 habitants. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau (et non les simples incidents de pression ou de qualité de l'eau). L'indicateur ne tient pas compte de l'importance de la coupure (nombre d'abonnés touchés), ni de sa durée.
Taux de respect du délai d'ouverture maximal des branchements pour les nouveaux abonnés	P152.1	100%	100%	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service.
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	P153.2	2,57 an	2,36 an	Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. (La baisse du taux d'autofinancement est corrélée à la perte de chiffre d'affaires enregistrée sur les ventes d'eau potable).
Indicateurs descriptifs du service				
Taux de réclamations adressées au service public de l'eau	P155.1	2,1 / 1 000 abonnés	2,43 / 1 000 abonnés	Cet indicateur de la qualité du service rendu à l'usager est basé sur les réclamations écrites de toute nature formulées par des abonnés, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	D202.0	887	849	La base de cet indicateur a évolué en 2013. La réglementation fait la distinction entre établissements rejetant des eaux usées non domestiques proprement dites, qui sont soumis à autorisation, et ceux rejetant des eaux usées non domestiques assimilables à des eaux domestiques. 7 159 déclarations ou autorisations de déversement étaient en vigueur en 2024 : 6 568 déclarations et autorisations concernant les restaurants et les pressings et 589 autorisations pour les garages, établissements de soins, laboratoires, atelier, traitements de surface, imprimeries, blanchisseries, et autres activités).
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU, décret du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	P203.3	chiffre police de l'eau		Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires européennes.

Libellé	Code	Valeur 2023 de l'indicateur	Valeur 2024 de l'indicateur	Commentaires
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret du 3 juin 1994 modifié	P204.3	chiffre police de l'eau		Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations de traitement des eaux usées d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires européennes.
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret du 3 juin 1994 modifié	P205.3	chiffre police de l'eau		Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations de traitement des eaux usées d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires européennes.
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	P206.3	100 %	100 %	
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	P251.1	0,013 / 1 000 habitants	0,010 / 1 000 habitants (2020)	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisations présentées durant l'année 2022 par des tiers ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Tous les dossiers contentieux ouverts en 2024 pour lesquels la responsabilité du service n'est pas clairement exclue sont pris en compte. Il s'agit donc d'une valeur maximale. En 2024, 21 dossiers ont été ouverts.
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	P252.2	0	0	Aucun tronçon n'a donné lieu à plus d'un curage lors de l'année 2024
Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	P253.2	0,30 %	0,34 %	Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements 44,697 km de réhabilitation du réseau entre 2020 et 2024.
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	P254.3	chiffre SIAAP		Cet indicateur évalue la performance des stations de traitement des eaux usées au regard des prescriptions préfectorales, plus contraignantes que celles de la réglementation européenne.
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	P255.3	120/120	120/120	Cet indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement. Il s'agit d'une note attribuée selon l'état de connaissance des rejets.
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	P256.2	3,22 ans	3,41 ans	Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.
Taux de réclamations adressées au service d'assainissement	P258.1	3,03 / 1 000 abonné	2,43 / 1 000 abonnés	Cet indicateur de la qualité du service rendu à l'usager est basé sur les réclamations écrites de toute nature formulées par des abonnés, à l'exception de celles relatives au niveau des tarifs. Le STEA a reçu 231 signalements en 2024.



GLOSSAIRE ET SIGLES

GLOSSAIRE

ABONNÉ

C'est le titulaire du contrat de fourniture d'eau, destinataire de la facture. Dans la pratique à Paris, il s'agit le plus souvent du syndicat de copropriété de l'immeuble et parfois du propriétaire.

ABONNEMENT

Désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement de service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents desservant l'abonné).

AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

Zone sur laquelle le captage est alimenté en eau. Le captage est l'endroit où l'on prélève l'eau brute dans la nature.

AUTORITÉ ORGANISATRICE

Personne publique (commune, établissement public de coopération intercommunal, département...), dans le cas du présent rapport, la Ville de Paris, ayant la responsabilité de l'organisation du service public de l'eau ou de l'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

AVALOIR

Ouvrage d'assainissement de surface généralement situé dans les caniveaux et permettant de recueillir les eaux de ruissellement de voirie.

BASSIN DE DESSABLEMENT

Ouvrage situé sur le réseau d'assainissement et qui permet en diminuant la vitesse des eaux de récupérer les matières solides par décantation.

BASSIN VERSANT

Surface de terrain à l'intérieur de laquelle toutes les eaux tombées sont dirigées vers un même exutoire

BRANCHEMENT PARTICULIER (BP)

Le branchement particulier d'eau désigne la conduite particulière d'alimentation de l'immeuble, depuis la prise d'eau pratiquée sur la conduite publique, jusqu'au point de livraison situé au pied de l'immeuble

Le branchement comprend, d'amont en aval :

- la prise d'eau sur la conduite de distribution publique ;
- le robinet de prise en charge ;
- la canalisation de branchement ;
- le dispositif de comptage.

Le branchement particulier d'assainissement désigne l'ensemble des ouvrages permettant de transporter les eaux usées (domestiques et/ou non domestiques) et/ou les eaux pluviales depuis une source (en général un bâtiment) vers l'égout principal.

Le branchement particulier est délimité par :

- en limite amont, une (ou plusieurs) sortie(s) de sol (colonne de chute, cave, vide sanitaire...) ;
- en limite aval, le premier égout principal rencontré en partant de la limite amont.

Le branchement particulier d'assainissement inclut la partie publique du branchement particulier, située sous domaine public et la partie privée du branchement particulier, située dans le domaine privé.

COLLECTEUR

Ouvrage qui assure le transport des eaux provenant des égouts élémentaires de Paris jusqu'aux émissaires ou aux ouvrages du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP). Ce sont des galeries visitables constituées d'une cunette centrale recevant les eaux et de deux banquettes latérales de circulation, dont les dimensions vont croissant d'amont en aval.

COMITÉ DE BASSIN

Instauré par la loi du 16 décembre 1964, le comité de bassin est le lieu d'une concertation sur la politique de l'eau entre les usagers (représentants des agriculteurs, industriels, associations, milieux socio-professionnels et personnes qualifiées), les collectivités territoriales, et l'État.

Il est l'organe délibératif du bassin : sur proposition du conseil d'administration, le comité de bassin établit le programme d'intervention de l'Agence de l'eau (types de travaux à réaliser ainsi que les modalités d'aides (subvention, avance) relatives à ces travaux). Il fixe également le taux des redevances pour financer le programme d'intervention, et est chargé de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de la consultation du public sur ce document d'orientation.

DBO5

Demande Biologique/Biochimique en Oxygène pour 5 jours, c'est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20°C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

DÉVERSOIR D'ORAGE

Ouvrage reliant un collecteur à la Seine, permettant de délester le collecteur en cas de surcharge (notamment en cas de fortes précipitations).

EAU CLAIRE

Eau faiblement polluée et pouvant avoir comme origine des infiltrations ou des eaux d'**exhaures***.

EAU POTABLE

Eau que l'on peut boire sans risque pour la santé, et qui répond à des normes de qualité définies par le code de la santé publique et ses textes d'application.

EAU NON POTABLE

Eau dont la qualité ne satisfait pas les normes de potabilité établies par le code de la santé publique, ne pouvant être destinée à la consommation humaine et utilisée essentiellement pour des besoins industriels ou collectifs publics ou privés. Elle subit un simple traitement par dégrillage et tamisage.

EAUX D'EXHAURE

Les eaux d'exhaure sont des eaux de nappe qui sont collectées afin d'empêcher toute infiltration d'eau dans des constructions enterrées (parkings publics et privés, métro, etc.).

EAUX EXCÉDENTAIRES

Volume d'eau dépassant les capacités de transport de l'égout. Lorsque l'ensemble de l'égout est rempli d'eau, les eaux dites excédentaires sont susceptibles de remonter sur la voirie par l'intermédiaire des bouches d'égout. Il est alors nécessaire de les évacuer par l'intermédiaire des déversoirs d'orage.

EAUX GRISES

Eaux usées domestiques à l'exclusion des eaux de toilettes et d'urinoirs.

EAUX USÉES OU EFFLUENTS

Eaux qui ont été altérées par l'activité humaine, et qui sont collectées et transportées par le réseau d'assainissement. On distingue les eaux usées domestiques et non domestiques.

EAUX USÉES DOMESTIQUES

Ce terme désigne les eaux ménagères également appelées eaux grises* (lavage, cuisine, toilette...) et les eaux vannes (urines et matières fécales).

EAUX USÉES NON DOMESTIQUES

Ce terme désigne tout effluent provenant d'une utilisation de l'eau autre que domestique. Les eaux usées non domestiques sont classées en deux catégories : les eaux usées non domestiques proprement dites et les eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques.

Les eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques sont celles pour lesquelles les pollutions de l'eau résultent principalement de la satisfaction de besoins d'alimentation humaine, de lavage et de soins d'hygiène ainsi que de nettoyage et de confort des locaux. Le rejet de ces eaux doit faire l'objet d'une déclaration à la Section d'exploitation du réseau d'assainissement de Paris qui peut imposer le respect de certaines prescriptions comme l'interdiction de rejet de biocides pour les cabinets médicaux.

Les eaux usées non domestiques proprement dites concernent principalement les installations classées pour la protection de l'environnement, les garages, stations-services...

Conformément à l'article L. 1331-10 du Code de la Santé Publique, tout déversement de ces eaux usées non domestiques dans le réseau d'assainissement parisien doit être préalablement autorisé par le service d'assainissement.

ÉCHANTILLON

Fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses.

EFFLUENTS

Ensemble des eaux usées, eaux de ruissellement et eaux superficielles, qui sont évacuées par les égouts

ÉGOUT ÉLÉMENTAIRE

Ouvrage élémentaire visitable assurant la collecte des eaux des immeubles et des eaux pluviales.

ÉGOUT SÉPARATIF

Égout élémentaire dans lequel les eaux pluviales sont collectées et cheminent séparément des eaux usées.

ÉGOUT UNITAIRE

Égout élémentaire dans lequel circulent toutes les catégories d'eaux (eaux usées domestiques et non domestiques, eaux pluviales, eaux non potables, eaux d'exhaure...).

ÉMISSAIRE

Ouvrage circulaire de diamètre important assurant le transport des effluents vers la station d'épuration.

ENSABLEMENT

Dépôt de matière solide en égout. Les ensablements comprennent les sables (dépôt constitué essentiellement de matières minérales), les boues (matières minérales fines), les graisses, les encombrants (matériaux ne pouvant être pompés par aspiration), les torches (amalgame de matériaux de forme allongée constitué par accumulation de plastiques, câbles...), les flottants et les liants (résidus de fin de chantier ayant tendance à se décanter et à solidifier en égout).

ÉPANDAGE

Technique agricole consistant à répandre divers produits, dont les eaux usées traitées (boues d'épuration), sur des zones cultivées, forêts... L'épandage des boues de curage est interdit.

EXUTOIRE

Point de sortie des effluents.

GALERIE TECHNIQUE

Utilisation de l'égout afin d'abriter différents types de réseau (canalisations d'eau potable et non potable, réseau d'eau réfrigérée, câble de télécommunications...).

GRAVITAIRE

Dont l'écoulement se fait suivant la pente du terrain (ou du réseau d'égout) sans nécessiter de pompage.

ÎLOT DE CHALEUR

Phénomène climatique caractérisé par une température du centre-ville supérieure à la température de la campagne environnante.

OPÉRATEUR

Service ou organisme dépendant de l'autorité organisatrice (cas de la gestion internalisée, la régie) ou autre organisme (cas de la gestion externalisée, souvent une délégation de service public) désigné par l'autorité organisatrice, pour assurer tout ou partie des tâches de gestion du service public de l'eau.

OUVRAGE VISITABLE

Ouvrage d'assainissement permettant la circulation d'un agent debout et dont les conditions normales d'exploitation garantissant un niveau de plan d'eau compatible avec la circulation des agents.

PRÉLÈVEMENT

Un prélevement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (un prélevement = n échantillons pour n laboratoires).

RACCORDEMENT

Canalisation d'eau potable, d'eaux usées (domestiques ou non domestiques) ou d'eaux pluviales reliant la partie publique du branchement à la propriété privée.

RÉCLAMATION

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, duquel une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue.

RÉGIE

Établissement public chargé d'assurer un service public.

RÉHABILITATION

Travaux de consolidation des égouts reposant sur un diagnostic de l'état des ouvrages. La réhabilitation donne lieu à un traitement des dégradations visibles depuis l'égout mais également, le cas échéant à un renforcement du terrain situé à proximité.

RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux stations d'épuration. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

RÉSEAU DE DESSERTE

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant l'eau potable issue des unités de potabilisation (usines) jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros.

Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

SERVICE

Tel qu'employé dans ce rapport, désigne le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées par le service d'eau potable parisien sont la production, le transfert et la distribution, ainsi que la facturation de l'eau. Les missions assurées par le service d'assainissement sont la collecte, le transport et la dépollution des eaux (via le SIAAP pour cette dernière).

SIPHON

Ouvrage souterrain permettant d'acheminer les eaux usées de la rive gauche à la rive droite de la Seine.

STATION D'ÉPURATION

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet en milieu naturel et dans le respect de la réglementation.

STATION DE POMPAGE

Ouvrages mécaniques qui permettent par un apport d'énergie (électricité ou carburants) de relever les eaux d'un point bas vers un point haut.

VOLUMES "CONSOMMÉS AUTORISÉS"

Correspondent à la somme des volumes des eaux de surface, des eaux souterraines et des volumes achetés aux autres distributeurs, auxquels sont retranchés les pertes et les volumes vendus à d'autres distributeurs.

VOLUMES « PRODUITS ET IMPORTÉS »

Correspondent à la somme des volumes des eaux de surface, des eaux souterraines et des volumes achetés aux autres distributeurs.

VOLUMES « DE SERVICE »

Correspondent aux volumes d'eau utilisés pour l'entretien des réservoirs, les vidanges, les travaux...

VOLUMES « COMPTABILISÉS »

Correspondent aux volumes utilisés par les abonnés et résultant des relevés des appareils de comptage.

VOLUMES « SANS COMPTAGE »

Ce sont ceux utilisé par des usagers connus, avec autorisation, tels que les services incendies.

VOLUME UNITAIRE

Volume d'eaux comprenant à la fois des eaux usées et des eaux pluviales.

SIGLES

AESN :

Agence de l'Eau Seine Normandie

ARS :

Agence Régionale de Santé

DPE :

Direction de la Propreté et de l'Eau

ENP :

Eau Non Potable

EPTB :

Établissement Public Territorial de Bassin

SDAGE :

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SIAAP :

Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne



Ville de Paris
www.paris.fr



OPE - Observatoire parisien de l'eau
www.observatoireparisiendeleau.fr



EdP - Eau de Paris
www.eaudeparis.fr



SIAAP - Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne
www.siaap.fr



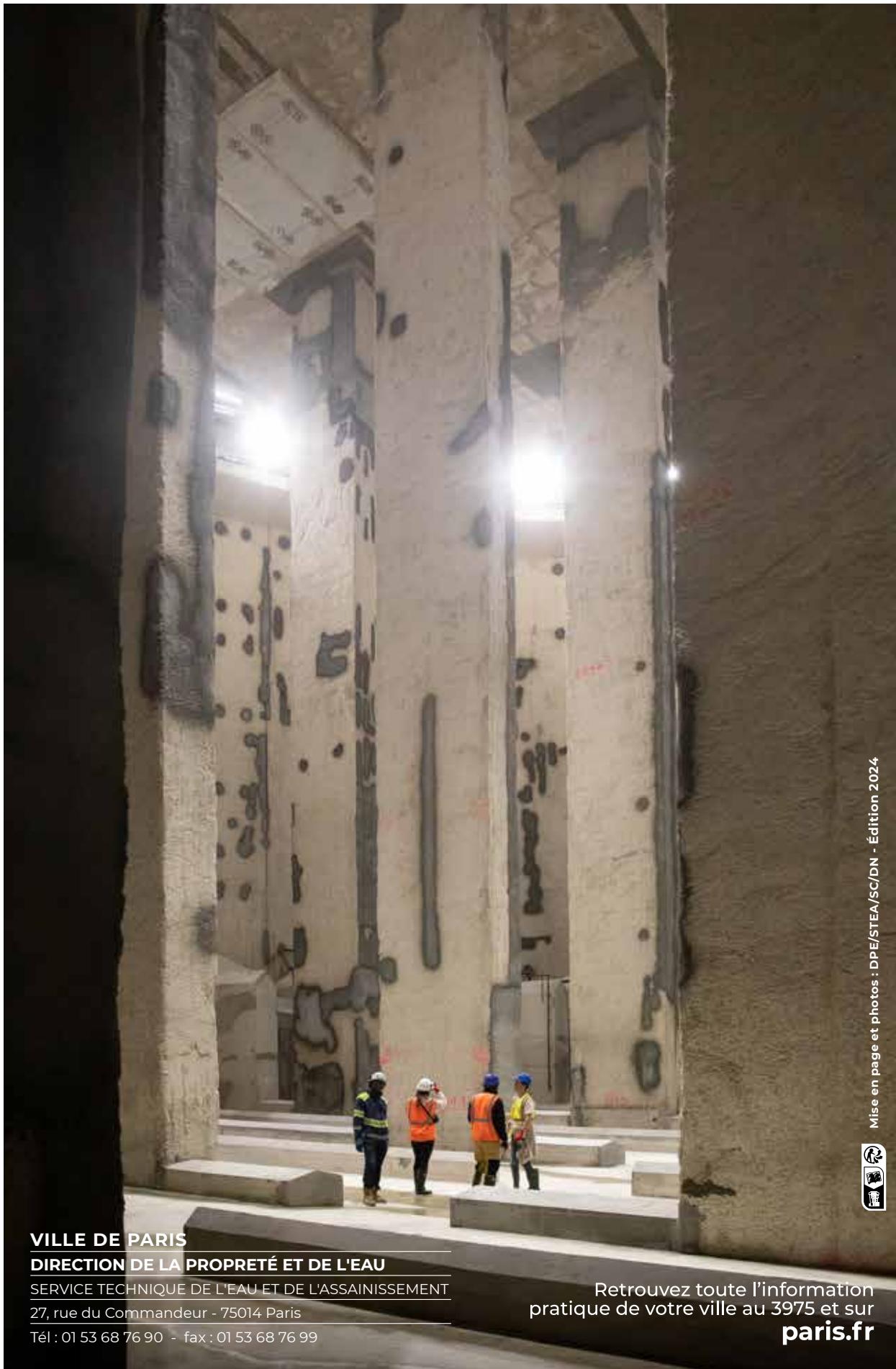
AESN - Agence de l'eau Seine Normandie
www.eau-seine-normandie.fr



Seine Grands Lacs - Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs
www.seinegrandslacs.fr



Agence régionale de santé Ile-de-France
www.ars.iledefrance.sante.fr



VILLE DE PARIS

DIRECTION DE LA PROPRETÉ ET DE L'EAU

SERVICE TECHNIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

27, rue du Commandeur - 75014 Paris

Tél : 01 53 68 76 90 - fax : 01 53 68 76 99

Retrouvez toute l'information
pratique de votre ville au 3975 et sur
paris.fr

Mise en page et photos : DPE/STEA/SC/DN Édition 2024

